

Campagne 2015 - Appel à Projets Agroenvironnementaux et Climatiques (PAEC)



Projet agro-environnemental et climatique

Haute Durance : de sa source au lac !



**Mesure 10.1 : Mesures Agroenvironnementales
et Climatiques du Programme de Développement
rural de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Table des matières

1 Le territoire du PAEC : caractérisation, enjeux et délimitation.....	5
1.1 Diagnostic du territoire	6
a) Description et caractérisation générales (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) .	6
b) Diagnostic environnemental et ses Enjeux.....	10
- Les zones Natura 2000	12
- Les zones humides hors sites Natura 2000	15
- Les zones de corridor (d'après le SRCE PACA).....	16
- La gestion des espaces pastoraux (alpages, parcours d'intersaison)	17
- Les milieux agro-pastoraux	18
- <i>Les autres milieux présents sur les espaces pastoraux</i>	19
- Les prairies de fauche de montagne	19
- Les autres milieux présents sur les espaces cultivés.....	21
c) Diagnostic agricole et ses Enjeux	22
- les exploitations présentes sur le territoire et leur évolution	22
- 67% des exploitations de territoire sont tournées vers l'élevage.	23
- L'agritourisme.....	26
- Pluriactivité, une spécificité de l'agriculture du territoire	26
- Mode de fonctionnement des exploitations et interaction avec les différents types d'espaces agricoles	27
- Le pastoralisme collectif et ses enjeux.....	29
d) Démarches et actions déjà menées sur le territoire et enseignements en termes de MAE mais aussi en termes de mesures d'accompagnement	35
e) Identification des marges de progrès (indicateurs en année 0 à définir pour suivre l'évolution)	38
1.2 Délimitation du PAEC avec les différents zonages (ZAP-ZIP)	41
2. Objectifs et plan d'actions : MAEC et autres outils	42
2.1 Stratégie globale du territoire.....	43
2.2 Liste des MAEC proposées et objectifs de contractualisation	43
2.3 Mesures d'accompagnement des MAEC	46
2.4 Articulation avec les autres actions du développement local	47
2.5 Actions et outils complémentaires mobilisés (lien mesures PDR).....	48
3. Les acteurs du PAEC	49
3.1 L'opérateur et ses partenaires	50
3.2 L'organisation du travail.....	50
a) Rôle de la Chambre d'Agriculture :	50
b) Rôle des partenaires :	51
3.3 La Gouvernance.....	52

4. Mise en œuvre du PAEC	53
4.1 Objectifs à atteindre.....	54
4.2 Budget à définir pour chaque étape :	54
4.3 Modalités de suivi et d'évaluation :	55
4.4 Perspectives	55
Annexes.....	57



TERRITOIRE PAEC

Haute Durance

Nature et Biodiversité

Protection réglementaire

-  Arrêté Préfectoral de Biotope
-  Réserve Naturelle

Schéma Régional de Cohérence Ecologique : Trame verte

-  Réservoirs de biodiversité
-  Corridors écologiques

Protection contractuelle

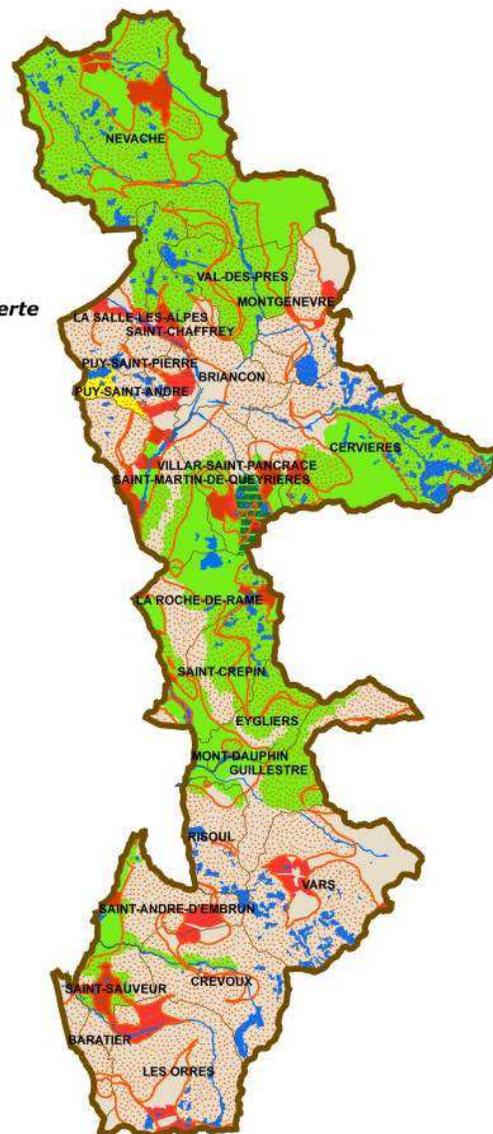
(Natura 2000)

-  Directive Oiseaux
-  Directive Habitat

Données de l'Eau

Cartographie réglementaire

-  Inventaire des Zones Humides



0 5 10 20
Kilomètres

Service SIG. 18/11/2014

1 Le territoire du PAEC : caractérisation, enjeux et délimitation

1.1 Diagnostic du territoire

a) Description et caractérisation générales (atouts, faiblesses, opportunités, menaces)

Etendu sur plus de 104 000 ha, le territoire du PAEC est un territoire de haute montagne, entre 780 (lac de Serre-Ponçon) et 3320 (Pic de Rochebrune) mètres d'altitude, qui remonte la Durance à partir de Baratier jusqu'à Briançon et comprend la vallée de la Clarée. C'est un axe de communication important qui relie le sud à Turin via le col de Montgenèvre.

Il regroupe une part importante du pays du Grand Briançonnais hors territoire du parc des Ecrins et du parc du Queyras et une partie du pays sud (cf annexe 2)

Le territoire se caractérise par de grands espaces d'alpages utilisés par les éleveurs locaux mais aussi par des transhumants extérieurs au territoire, des espaces pastoraux d'intersaison et des espaces mécanisables très restreints en fond de vallée où se concentrent bâtiments d'exploitation et surfaces à potentiel agricole source de production fourragère, voire maraîchère sur de petites surfaces.

De Baratier à Saint Crépin, la vallée est assez large et comprend également de la polyculture.

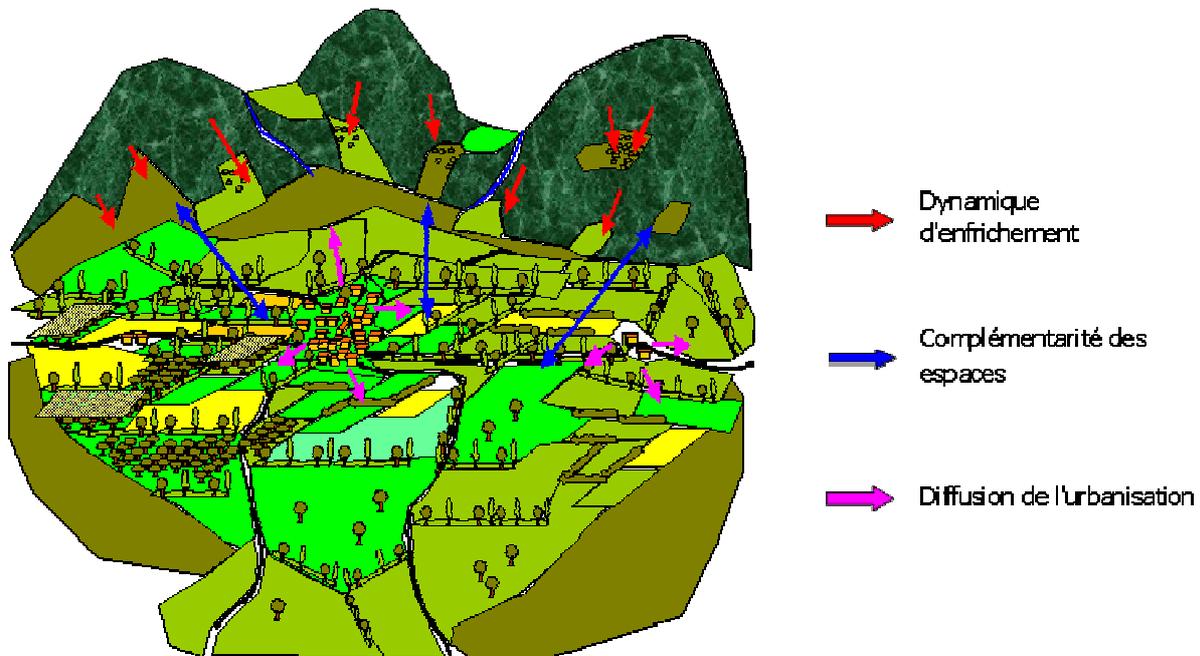
Le climat est froid l'hiver, la période de gel est longue et les cycles végétatifs courts. L'été, le déficit hydrique est important ce qui rend l'irrigation nécessaire. Le relief est important ce qui limite les surfaces mécanisables.

Les barrières physiques sont nombreuses (clapiers, pente, talus, rochers...), le parcellaire est très morcelé et les agriculteurs ont peu de maîtrise foncière.

Ce territoire est très touristique avec des stations de ski importantes (Les Orres, Crévoux, Vars, Risoul, Serre-Chevalier et Montgenèvre) et très attractif pour un tourisme résidentiel qui s'est fortement développé.

Les menaces sur ce territoire sont essentiellement liées aux effets cumulés de l'urbanisation en fonds de vallée, liée au développement du résidentiel secondaire et de la diminution du nombre d'exploitations, qui changent leurs pratiques pour pallier le manque de main d'œuvre.

Elles peuvent se synthétiser par le schéma suivant :



Crédit : Chambre d'Agriculture de l'Isère

➔ La dynamique d'enfrichement est la résultante de la baisse du nombre d'exploitations et de la concentration des troupeaux qui induit des modifications de pratiques agricoles et pastorales.

La diminution de la main-d'œuvre familiale sur les exploitations agricoles a ainsi entraîné un abandon de pratiques ayant un impact fort sur l'environnement. S'il ne faut pas céder au lieu commun disant que « tout était mieux avant » (on pensera par exemple aux problèmes de surpâturage qui ont concerné de nombreux secteurs du XIX^e au début du XX^e siècle), mais il est certain que la forte diminution de la population agricole, qui ne s'est pas encore infléchie, rapproche certaines communes haut-alpines d'un seuil critique (quelques-unes ne comptent d'ores et déjà plus aucune exploitation agricole). La disponibilité en espaces de pâturage étant souvent supérieure aux besoins, il devient difficile, pour les éleveurs, de maintenir l'ouverture des parcelles de pâturage d'intersaison du fait d'un chargement insuffisant et d'une gestion trop extensive.

➔ Diffusion de l'urbanisation : afin de permettre l'accueil de nouvelles populations, et de répondre à leurs exigences (notamment la préférence donnée à de l'habitat individuel avec terrain), les bourgs et hameaux voient s'agrandir leur occupation de l'espace. La pression immobilière due à l'augmentation des demandes de logements secondaires peut également peser lourd dans des secteurs attractifs. Le mitage de l'espace représente un risque important en cas de diffusion de l'urbanisation mal maîtrisée. En effet, une interface diffuse entre zone agricole et zone résidentielle est à même de générer des contraintes dans le fonctionnement des exploitations agricoles (déplacement sur des voiries peu adaptées au matériel, passage difficile entre les maisons, problèmes d'accès aux parcelles enclavées), ainsi que des conflits d'usage dus aux problèmes de voisinage (nuisances sonores et olfactives).



Complémentarité des espaces : un lien direct existe entre les espaces de fond de vallée, avec les zones cultivées pour la partie sud du territoire et les prairies de fauche de montagne, à fort potentiel, et les secteurs « intermédiaires » dont le potentiel agronomique est limité (parcours d'intersaison, près de fauche difficilement mécanisables).

En effet, si les secteurs intermédiaires représentent une ressource fourragère indispensable au fonctionnement des élevages, c'est bien l'existence d'un « noyau dur » de bonnes terres (terres labourables, prairies mécanisables) qui conditionne la viabilité économique de ces mêmes exploitations agricoles. Il serait illusoire de croire qu'une diminution de ces surfaces de fond de vallée, nécessaires à la production du fourrage qui sera récolté pour l'hiver, peut être compensée par une augmentation des surfaces en parcours.

Au-delà d'une certaine limite, la perte de bonnes surfaces peut obérer la rentabilité d'une exploitation agricole, et compromettre ainsi la possibilité de reprise de la structure. Dans ce cas, il est probable d'assister à un démembrement de l'exploitation agricole. La complémentarité des espaces risque alors de s'exprimer clairement : si les bonnes terres libérées seront sans doute reprises par une exploitation voisine, il en sera autrement des espaces intermédiaires. Les meilleurs seront peut-être encore utilisés, mais avec une pression de pâturage moindre. Quant aux secteurs les moins bons, ils seront abandonnés, les espaces les plus contraignants ne conservant d'intérêt que pour des éleveurs disposant de surfaces limitées, et qui ne peuvent se permettre de s'en passer, contrairement à un exploitant disposant déjà d'une assise foncière satisfaisante.

Si l'environnement de ce secteur de haute-montagne est exceptionnel, l'évolution actuelle de l'agriculture et le développement touristique représentent donc des menaces non négligeables.

TERRITOIRE PAEC

Haute Durance

Nature et Biodiversité

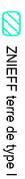
Inventaire patrimonial

Zones importantes pour la Conservation des Oiseaux



ZICO

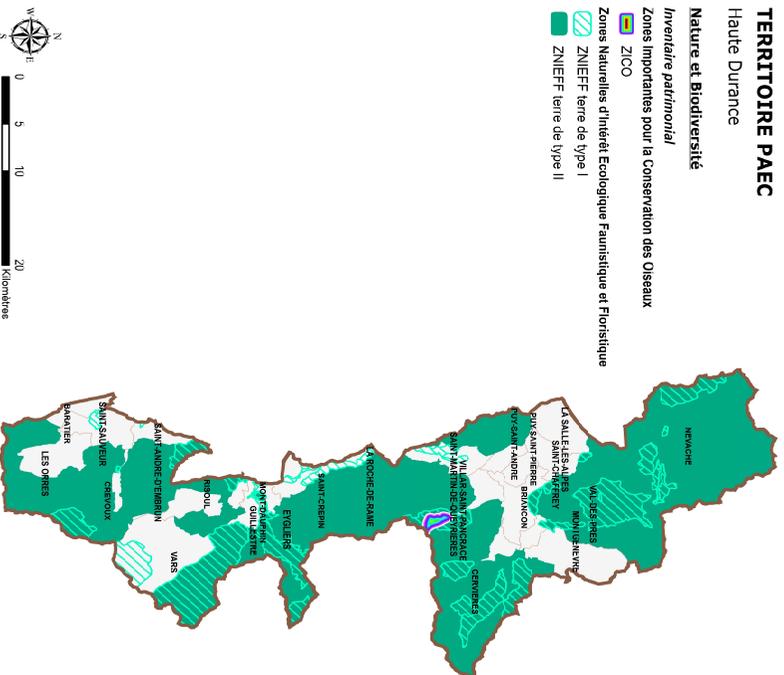
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



ZNIEFF terre de type I



ZNIEFF terre de type II



TERRITOIRE PAEC

Haute Durance

Nature et Biodiversité

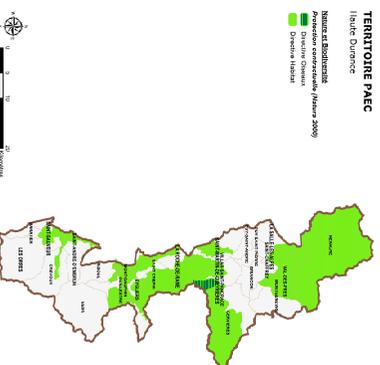
Statut Natura 2000



Directive Oiseaux



Directive Habitat



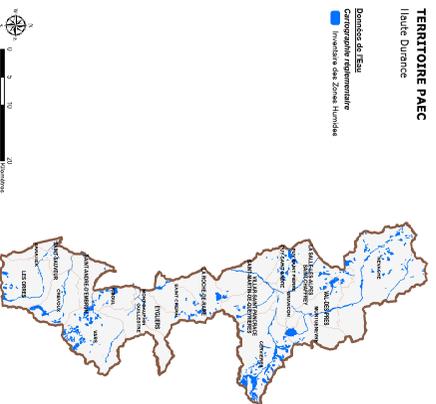
TERRITOIRE PAEC

Haute Durance

Ressources de l'Eau

Compartmentementement

Inventaire des Zones Humides



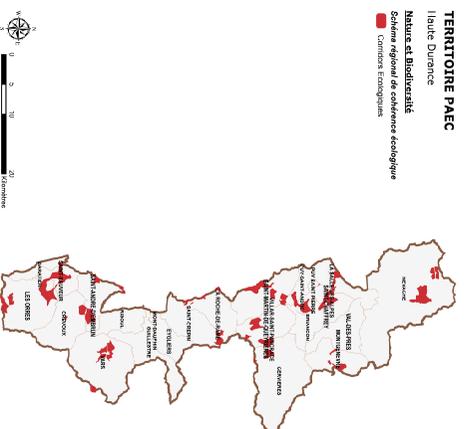
TERRITOIRE PAEC

Haute Durance

Nature et Biodiversité

Schéma régional de cohérence écologique

Corridors écologiques



b) Diagnostic environnemental et ses Enjeux

Ce territoire comprend un patrimoine naturel de tout premier plan, du fait de son positionnement biogéographique exceptionnel de carrefour, mêlant influences alpines, méditerranéennes, internes, sur un corridor de circulation des espèces.

La reconnaissance de cette valeur patrimoniale se traduit par de nombreux dispositifs de protection, d'inventaires et un grand nombre de sites Natura 2000.

Le territoire du PAEC compte :

- 38 ZNIEFF de type 1
- 7 ZNIEFF de type 2
- 1 ZICO
- 1 arrêté de protection de biotope
- 1 réserve biologique forestière dirigée
- 1 réserve naturelle régionale
- 4 sites Natura 2000
- 250 polygones de zones humides recensés par le CEN

Les 109 315 ha du territoire sont essentiellement constitués de milieux naturels avec une part importante de milieux rocheux. Seuls 4% du territoire sont cultivés ou artificialisés.

Si seulement 6% du territoire sont utilisés pour la constitution de stocks pour alimenter le troupeau, la moitié de la surface du territoire est utilisée par le pastoralisme.

L'espace du territoire se compose de : (annexe 5)

- milieux non concernées par l'agriculture :

- Les milieux naturels peu ou pas végétalisés : ils représentent 36 % de la surface du territoire,
- Les milieux fortement artificialisés : ils représentent 2 % du territoire,
- Les forêts denses : elles représentent environ 33 % du territoire. Certaines peuvent être pâturées ;

- milieux utilisés par l'agriculture :

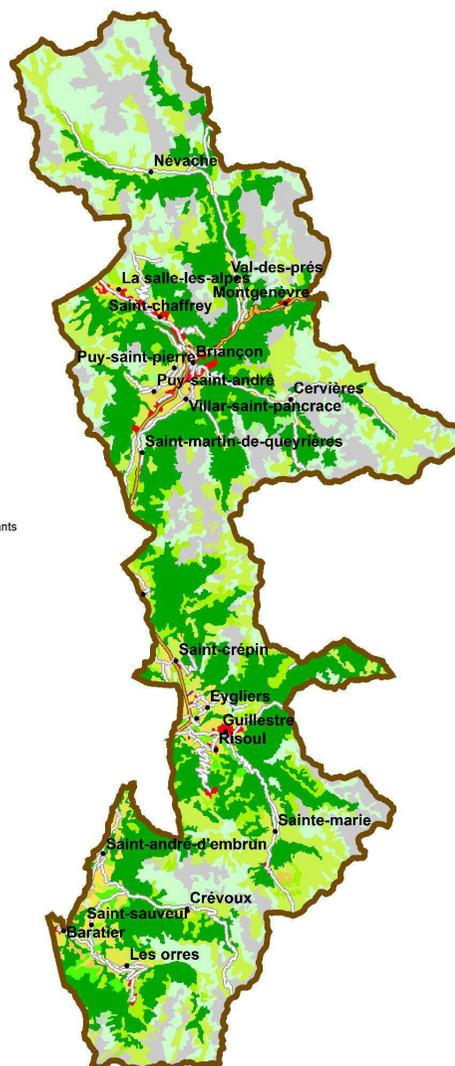
- Les terres cultivées, et parcellaires complexes : 2161 ha soit 2% des surfaces,
- Les prairies : 4619 ha soit 4% des surfaces,
- Les milieux naturels ou semi naturels à végétation arbustive et/ou herbacée (landes plus ou moins ouvertes...) pâturés : 25656 ha soit 23% des surfaces,
- Les zones de marais : 73 ha.

TERRITOIRE PAEC

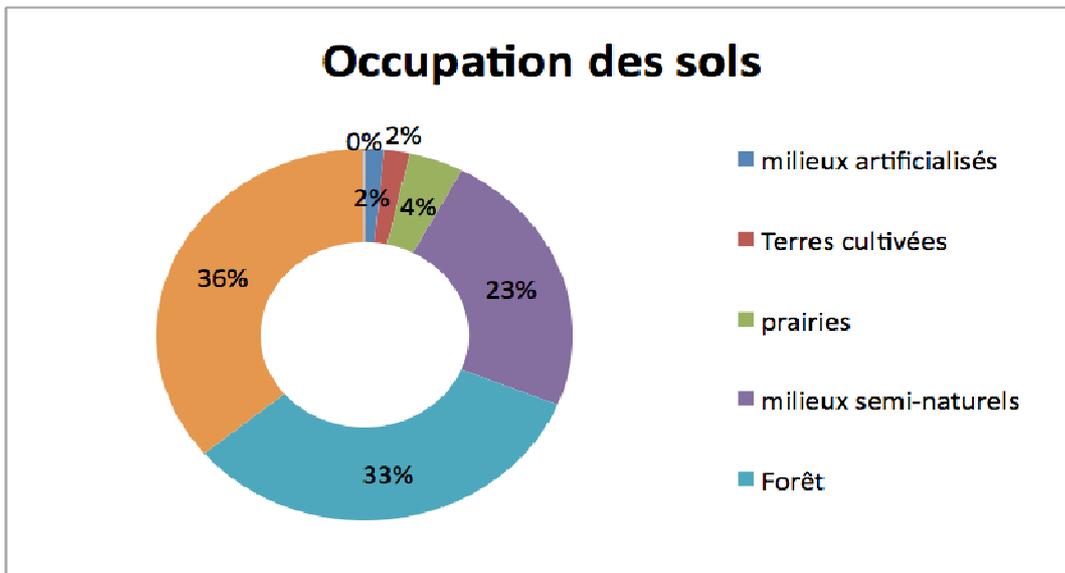
Haute Durance

Occupation du Sol
Base de données
CORINE Land Cover 2006

- Territoires artificialisés - Zones urbanisées**
- 111 : Tissu urbain continu
 - 112 : Tissu urbain discontinu
- Territoires artificialisés - Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication**
- 121 : Zones industrielles et commerciales
 - 122 : Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
 - 124 : Aéroports
- Territoires artificialisés - Mines, déchets et chantiers**
- 131 : Extraction de matériaux
- Territoires artificialisés - Espaces verts artificialisés, non agricoles**
- 142 : Equipements sportifs et de loisirs
- Territoires agricoles - Terres arables**
- 211 : Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Territoires agricoles - Cultures permanentes**
- 221 : Vignobles
 - 222 : Vergers et petits fruits
- Territoires agricoles - Prairies**
- 231 : Prairies
- Territoires agricoles - Zones agricoles hétérogènes**
- 242 : Systèmes culturaux et parcellaires complexes
 - 243 : Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- Forêts et milieux semi-naturels - Forêts**
- 311 : Forêts de feuillus
 - 312 : Forêts de conifères
 - 313 : Forêts mélangées
- Forêts et milieux semi-naturels - Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée**
- 321 : Pelouses et pâturages naturels
 - 322 : Landes et broussailles
 - 324 : Forêt et végétation arbustive en mutation
- Forêts et milieux semi-naturels - Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation**
- 331 : Plages, dunes et sable
 - 332 : Roches nues
 - 333 : Végétation clairsemée
- Zones humides - Zones humides intérieures**
- 411 : Marais intérieurs
- Surfaces en eau - Eaux continentales**
- 512 : Plans d'eau



0 5 10 20
Kilomètres



Source corine land cover

Les actions du PAEC seront ciblées sur les territoires les plus riches en biodiversité :

- Les zones Natura 2000
- Les zones humides (inventaire du CEN)
- Les zones de corridor SRCE (trame verte et bleue)
- Les zones pastorales avec une gestion collective

-Les zones Natura 2000

Le territoire du projet agro-environnemental comporte quatre sites Natura 2000. Si les caractéristiques de chaque site (en termes de milieux, d'espèces...) sont spécifiques, les enjeux vis-à-vis de l'agriculture se rejoignent autour du maintien des agrosystèmes traditionnels, indispensable pour garantir la biodiversité liée en particulier à l'ouverture des milieux pastoraux et à l'entretien des prairies de fauche d'altitude (cf. tableau de synthèse en annexe 3)

ZSC Rochebrune – Izoard – Vallée de la Cerveyrette

Le site Rochebrune – Izoard – Vallée de la Cerveyrette recouvre une superficie de 26 625 ha sur 11 communes, entre Queyras, Briançonnais (Cervières et Villard Saint-Pancrace) et Vallée de la Durance. Le site couvre une altitude comprise entre 1 400 et 3 325 m et est inclus pour partie dans le périmètre du Parc naturel régional du Queyras.

Ce site est représentatif des milieux montagnard à alpin sur calcaire et présente une grande richesse au niveau de ses habitats : forêt de Pin à crochets sur gypse, l'un des plus grand massif de Pin cembro de France, marais particulièrement riche (marais du Bourget sur la commune de Cervières, cas unique pour les Alpes du Sud de tourbière boisée à Bouleau des Carpates et Pin à crochets), prairies de fauche de montagne diversifiée... Enfin, l'Isabelle de France et la Salamandre de Lanza (espèce endémique du massif du Viso), sont également

présentes sur le site.

Le site est fortement concerné par des pratiques agro-pastorales : de grandes superficies sont pâturées et l'activité de fauche des prairies est importante, en particulier à Cervières.

Ainsi, les deux principaux enjeux de gestion sont de favoriser une activité pastorale en adéquation avec la ressource pastorale et les enjeux écologiques et de favoriser le maintien de la fauche et les pratiques extensives sur les prairies de fauche de montagne.

ZPS Bois des Ayes

La zone de protection spéciale (ZPS) du Bois des Ayes s'étend entre 1 757 et 2 779 m d'altitude et couvre une superficie totale de 882 ha. Elle englobe la réserve biologique forestière dirigée du Bois des Ayes et est incluse dans le site de Rochebrune – Izoard – Vallée de la Cerveyrette.

Le territoire comprend deux grandes entités naturelles :

- une zone essentiellement forestière, au nord et à l'ouest, correspondant au Bois des Ayes proprement dit (réserve biologique). Il s'agit d'un ensemble de cembraies-mélézins et de cembraies pures (parmi les plus belles des Alpes françaises, avec 8 types de groupements sur les 14 inventoriés sur l'arc alpin et des arbres âgés de 400 à 600 ans) ;
- une zone supraforestière, dans la moitié sud-est, culminant à 2 779 m. Ce secteur comprend un ensemble diversifié de landes et pelouses alpines, d'éboulis et de crêtes rocheuses.

L'avifaune comprend 87 espèces dont 76 utilisent le site en période de nidification. Sur 11 espèces inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux, 5 sont nicheuses dans le périmètre de la ZPS : en milieu forestier et pré-forestier, la Chevêchette d'Europe, la Chouette de Tengmalm, le Tétrás-lyre et le Pic noir, et le Lagopède alpin en milieu alpin. Quatre autres espèces d'intérêt communautaire se reproduisent à proximité de la zone, qu'elles utilisent pour se nourrir : Aigle royal, Perdrix bartavelle, Crave à bec rouge et Alouette lulu. Deux autres espèces y séjournent lors des étapes migratoires (Bondrée apivore et Circaète Jean-le-Blanc).

Le site est un des plus intéressants au niveau de l'Arc alpin pour le Tétrás-lyre. Cette espèce doit faire l'objet de mesures de gestion pastorales, sylvicoles et de la fréquentation touristique adaptées afin d'éviter le dérangement des nichées et de maintenir un milieu qui lui soit favorable.

ZSC Steppique durancien et queyrassin

Ce site couvre une superficie de 19 568 ha dont une partie est située sur le territoire du présent projet. Il concerne 25 communes de la Haute Durance et de la vallée du Guil et s'étage entre 780 mètre d'altitude (Embrun) et 2330 m (Ristolas).

Il abrite une végétation particulière qui s'apparente à celle des steppes d'Europe centrale et qui est exceptionnelle pour les Alpes françaises. Sur ce territoire, 29 milieux (« habitats ») et 41 espèces de la faune et de la flore considérés par l'Union Européenne comme

remarquables ou en danger ont été inventoriés. Les milieux sont très variés : rivière en tresse avec ripisylve et annexes hydrauliques bien conservées, prairies montagnardes de fauche, bocage, nombreuses forêts subnaturelles, source halophile avec végétation de pré salé intérieur... La flore est d'une grande richesse, avec notamment la présence de 4 espèces de la flore inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitat », dont l'unique station de l'orchidée *Liparis de Loesel* connue à ce jour en région PACA. Cette zone calcaire et morainique à remaniement fluvial dispose de la plus belle forêt relique de *Genevrier thurifère* (vieux sujets de 600 ans), avec la présence d'un cortège spécifique ibéro-marocain. C'est le secteur en France accueillant les stations les plus importantes du papillon *Isabelle de France* et certains adoux de la Durance sont riches en écrevisse à pieds blancs.

Les pelouses steppiques subcontinentales présentent un enjeu très fort de conservation car elles occupent de très faibles surfaces à l'échelle de la France (quelques vallées des Alpes occidentales concernées seulement), des Alpes dans leur ensemble et de l'Union européenne. Elles ont subi des pressions accentuées ces dernières années (destruction ou dégradation suite à l'urbanisation et au développement récent d'installations industrielles de production d'énergie renouvelable) et elles connaissent un abandon pastoral en raison de leur faible productivité ou a contrario une tentative d'intensification par irrigation.

Leur état de conservation est globalement bon mais ces pelouses steppiques ont tendance à se refermer. L'enjeu est donc bien le maintien de l'ouverture de ces milieux sensibles.

Les principaux objectifs de gestion seront donc le maintien de l'ouverture des milieux, notamment des pelouses steppiques, la préservation des prairies de fauche et du bocage (haies et arbres têtards), la conservation des milieux humides (les rivières et leurs annexes ainsi que les zones humides) ainsi que le maintien des canaux d'irrigation.

Site de la Clarée

Ce site couvre une superficie de 25 681 ha. Carrefour bioclimatique entre les Alpes du sud, les Alpes du nord et les Alpes piémontaises, le territoire de la Clarée et de la Vallée Etroite représente un site d'un grand intérêt écologique, particulièrement représentatif du domaine biogéographique alpin. Il possède une biodiversité remarquable, tant au niveau des espèces de la flore (plus de 1000 espèces) et de la faune, qu'au niveau des habitats naturels et des écosystèmes. La superficie significative (environ 25 000 ha), l'amplitude altitudinale (de 1350 à plus de 3000 mètres), la variété des situations topographiques, la grande variabilité géologique (silice, calcaire dolomitique, calcaire marneux, flychs, terrain houiller) et microclimatique sont autant de facteurs favorables à la diversité du monde vivant.

Ainsi le site comprend 35 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 7 habitats d'intérêt communautaire prioritaire qui couvrent 96 % de la superficie du site. Sur l'ensemble des 95 sites Natura 2000 de la région PACA relevant de la directive Habitats, le site de la Clarée figure au premier rang des sites les plus riches de la région. Les habitats agropastoraux couvrent 34% du site (soient 8 704 ha). 9 espèces inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitats ont été observées. (cf annexe)

Les priorités d'intervention concernent :

- Les habitats humides : marais, tourbières, lacs, sources, ruisseaux, torrents et rivières constituent un ensemble écologique fonctionnel de très grande qualité et dont la conservation est prioritaire à l'échelle du site. Bien que de faible superficie, ils sont d'un très grand intérêt patrimonial (importante richesse de la flore et de la faune associée, fonctions écologiques essentielles dans les cycles de l'eau et des nutriments, intérêt paysager remarquable).

- Les milieux agro-pastoraux ont une fonction paysagère importante, et contribuent fortement au caractère alpestre remarquable du site de la Clarée. Ils hébergent aussi une grande diversité d'espèces végétales et animales, et participent directement et indirectement aux différents secteurs de l'économie locale.

Les risques de modification voire de disparition de certains de ces milieux sont forts, car ceux-ci dépendent étroitement de pratiques agricoles extensives. La mutation de l'agriculture traditionnelle d'élevage vers une économie basée exclusivement sur la transhumance a déjà des répercussions très fortes sur les habitats naturels (disparition de certains habitats, risques de dégradation si intensification du pâturage sur d'autres secteurs). En particulier, le maintien des prairies de fauche de montagne est intrinsèquement lié au maintien d'éleveurs locaux. Les contraintes fortes liées à l'exploitation des prés de fauche (topographie, accessibilité, morcellement parcellaire) peuvent fortement influencer sur l'orientation des pratiques agricoles.

- Les habitats forestiers et pré-forestiers : ils sont le siège d'une grande diversité biologique de la flore et de la faune (dont de nombreuses espèces d'intérêt communautaire) et assurent un rôle essentiel de protection des sols et de prévention contre les risques naturels qui sont particulièrement forts dans ce site montagnard. Certains secteurs forestiers sont fréquentés par les troupeaux, que ce soit dans l'étage montagnard en intersaison, ou dans le subalpin en lisière avec les alpages estivaux d'altitude (le pâturage en sous-bois concerne plus particulièrement les mélézins et cembraies-mélézins).

- Les habitats rocheux hébergent une flore et une faune souvent très spécialisées, dont de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial (espèces protégées, endémiques alpines et arctico-alpines). Ils participent à la diversité et la qualité paysagère caractéristique du site, et jouent un rôle écologique fonctionnel important, notamment en tant qu'éléments moteurs de la dynamique naturelle des milieux (éboulis, avalanches, laves torrentielles...). Une attention particulière doit aussi concerner certaines zones d'éboulis ou de crêtes rocheuses fréquentées par les troupeaux.

-Les zones humides hors sites Natura 2000

– Les habitats humides (marais, tourbières, lacs, sources, ruisseaux, torrents et rivières)

présentent le même intérêt hors et dans les sites Natura 2000. Bien que de faible superficie, ils sont d'un très grand intérêt patrimonial.

– Outre les ruisseaux et rivières de montagne, très abondants, certains secteurs hors sites Natura 2000 comportent de vastes réseaux de zones humides d'altitude, dont certaines présentes des enjeux forts de conservation, notamment face aux développements des infrastructures touristiques des domaines skiables :

Les sources de la Durance et le secteur du Chenaillet sur Montgenèvre

Puy Saint Pierre et Puy Saint André

Zones supra-forestières de Risoul, Vars, Crévoux et les Orres.

-Les zones de corridor (d'après le SRCE PACA)

Les ateliers réalisés par le Conseil régional pour la définition de corridors SRCE (déclinaison régionale de la Trame Verte et Bleue) ont démontré l'intérêt de préserver certaines zones qui peuvent assurer la fonction de corridor entre deux réservoirs de biodiversité. Les enjeux relevés concernaient notamment l'entretien des haies, des canaux, la préservation des messicoles et des prairies naturelles de fauche gérées de façon extensive.

Le SRCE souligne en effet l'intérêt d'agir sur les pratiques agricoles afin de préserver la biodiversité associée à ces milieux. Ainsi, 2 actions de l'Orientation stratégique 2 : « Maintenir du foncier naturel, agricole et forestier et développer des usages durables au regard des continuités écologiques » peuvent être mises en œuvre via les MAEC :

- **Action 12** : assurer la cohérence des politiques publiques en faveur de la biodiversité
L'agriculture de la région PACA est caractérisée par une part importante de surfaces toujours en herbe (plus de 45 %), qui ont été intégrées dans la trame dite « ouverte » au regard de leurs caractéristiques favorables aux continuités écologiques. Bien que la problématique du foncier reste une question essentielle pour l'agriculture de montagne, les MAEC permettent d'intervenir directement sur ces surfaces en permettant le maintien de pratiques agricoles favorable au maintien des milieux naturels et de la biodiversité.

- **Action 13** : valoriser les fonctionnalités écologiques potentielles de l'agriculture
« Les usages et pratiques agricoles développées au cours des siècles en région ont permis de préserver une grande part des fonctionnalités écologiques et de la patrimonialité de certains milieux. Il s'agit de pouvoir maintenir et développer les pratiques favorables aux fonctionnalités. Les outils existants, relevant de la contractualisation pour la plupart, ont montré leur efficacité. Ils doivent être soutenus, poursuivis et étendus aux éléments de la TVB PACA. » (extrait SRCE)

Le SRCE propose plusieurs pistes d'actions auxquelles peuvent se rattacher les MAEC proposées dans ce PAEC :

- Piste d'action 13.2 : maintien et développement des pratiques agricoles favorables, notamment en zones de montagne, où la tension vient du maintien d'une économie

agricole viable avec des pratiques extensives et une sécurisation de l'accès à la ressource en eau (notamment dans le cadre du changement climatique) ;

- Piste d'action 13.3 : maintien ou développement des infrastructures agro-écologiques (haies, bosquets, murets, mares, bandes enherbées, réseaux d'irrigation gravitaire...) en les diagnostiquant en concertation croisée avec les professionnels agricoles ;
- Piste d'action 13.5 : garantie d'un revenu suffisant aux exploitants agricoles pour maintenir une activité sur ces espaces présentant un intérêt écologique : valoriser les services rendus en faveur des continuités en dehors des seuls espaces Natura 2000 ou parcs naturels, et soutenir la filière de l'élevage extensif qui permet le maintien, voire le développement de trames « ouvertes ».
- Piste d'action 13.9 : pérennisation dans le temps des pratiques favorables aux continuités écologiques et de certaines pratiques spécifiques (cultures en terrasses, près de fauche...) en gardant la traçabilité des bonnes pratiques lors des changements d'exploitants et des transactions grâce aux cahiers d'enregistrements rédigés dans le cadre des MAEC.

Pour notre territoire, les enjeux retenus sur les corridors sont donc l'entretien des haies et des canaux, ainsi que la préservation des messicoles et des prairies naturelles de fauche gérées de façon extensive.

Sur l'ensemble du territoire, les principaux enjeux et modes de gestion envisagés pour les milieux concernés par les activités agro-pastorales sont :

-La gestion des espaces pastoraux (alpages, parcours d'intersaison)

Pour les habitats « à vocation pastorale », les mesures doivent favoriser les pratiques agricoles qui permettent de maintenir à long terme la qualité écologique des milieux, tout en préservant leur qualité pastorale, garante à terme du maintien de l'utilisation pastorale des alpages.

Ces mesures doivent être telles qu'elles assurent la compatibilité entre la préservation de la qualité écologique des milieux et les activités pastorales existantes : les paramètres d'exploitation des alpages – chargement, période et durée de pâturage, mode de conduite – doivent être en adéquation avec la ressource.

D'autres habitats, qui ne sont pas des habitats pastoraux proprement dits mais qui sont inclus dans les alpages ou fréquentés pour d'autres raisons que l'alimentation du bétail (abreuvement, stationnement, déplacement...) sont également concernés par cette gestion des alpages : milieux humides et aquatiques, éboulis, vires et barres rocheuses, forêts et secteurs à galliformes. Les mesures doivent viser à garantir leur maintien et leur bon état de conservation, en fonction des enjeux identifiés pour chacun.

La gestion pastorale des alpages procède d'une approche transversale, prenant en compte l'ensemble des spécificités et enjeux écologiques de l'alpage dans la gestion par l'agriculteur de l'alpage et ses différents quartiers, qui forment un tout.

-Les milieux agro-pastoraux

Pelouses et landines

Les objectifs de conservation des pelouses et landines sont, d'un point de vue quantitatif, de maintenir ou d'accroître les superficies de ces habitats et, d'un point de vue qualitatif, de maintenir ou d'améliorer leur qualité écologique.

Localement, des menaces peuvent exister avec :

- Un piétinement localisé, généralement dû à un surpâturage ou à une surfréquentation localisée (trajets répétés par exemple), qui peut entraîner une dégradation de la couverture végétale et des phénomènes d'érosion.
- La diminution de la qualité écologique de ces habitats du fait de pratiques pastorales mal adaptées au milieu. Sur les secteurs pâturés, l'état de conservation des pelouses et landines est dépendant de l'adéquation des pratiques à la ressource.

L'objectif est donc de favoriser des pratiques agricoles permettant de maintenir la qualité écologique et pastorale des habitats. Il s'agit là de s'assurer que la pression pastorale, la durée et la période de pâturage et le mode de conduite du troupeau soient adaptés au maintien en bon état de conservation des habitats.

Au sein des pelouses, les pelouses alpines acidiphiles des combes à neige à Saule herbacé sont particulièrement sensibles. Ces pelouses alpines situées sur des replats ou dans des combes sont les plus longuement enneigées (8 à 9 mois). La rigueur de ces conditions physiques limite à la fois le nombre d'espèces pouvant survivre et la taille de celles-ci. Elles offrent une faible appétence mais sont attractives pour les ovins qui y trouvent de la fraîcheur. Ces pelouses étant particulièrement sensibles au passage et aux prélèvements des troupeaux, ces milieux seront donc à prendre en compte avec une attention particulière lors de l'élaboration de plans de pâturage.

Les landes

Ce type de milieux présente un intérêt biologique, notamment pour les formes en mosaïque landes/pelouses, en tant qu'habitat des galliformes de montagne.

Compte tenu du maintien des activités pastorales sur ces milieux, aucune menace avérée ne concerne cet habitat à l'échelle des Alpes françaises. La modification naturelle de l'équilibre actuel entre landes et pelouses irait plutôt dans le sens d'une extension des superficies en landes dans l'état actuel de leur utilisation ; aucun enjeu particulier n'apparaît donc par rapport à l'état quantitatif des landes.

Au niveau qualitatif, pour les landes incluses dans des secteurs pâturés, l'objectif est de maintenir leur qualité biologique. Poursuivre des pratiques pastorales adaptées à la ressource qui permettent de garantir la qualité écologique et pastorale de cet habitat est un objectif à favoriser. Ainsi, on recherchera une adéquation entre les modalités d'exploitation du milieu par l'activité pastorale (chargement, période et durée de pâturage, mode de conduite du troupeau) et la ressource disponible.

Par ailleurs, compte tenu de l'hypothèse que cet habitat est en extension sur les sites, il est possible de prévoir une restauration de surface herbagère sur des superficies en landes, par débroussaillage et entretien par un pâturage adapté (type de bétail, chargement, période, durée...). Les demandes de reprise du pâturage et la transformation des landes en pelouses seront à étudier au cas par cas, en tenant compte de :

- la présence éventuelle d'espèces protégées ou patrimoniales,
- l'état actuel et l'évolution des superficies en landes (les superficies en landes doivent être globalement maintenues sur l'ensemble du site),
- la vocation pastorale du secteur à reprendre (pression pastorale envisagée suite à l'ouverture, équipements existants, accès à l'eau...).

Par ailleurs, ces milieux de landes et de pelouses sont des habitats favorables aux galliformes de montagne (Lagopède alpin, Perdrix bartavelle et Tétras-lyre) : il s'agit de prendre en compte ces espèces dans la gestion de ces milieux.

-Les autres milieux présents sur les espaces pastoraux

Les milieux humides et aquatiques

Certains habitats humides et aquatiques d'intérêt communautaire (rivières et lacs d'intérêt communautaire, sources pétifiantes, zones humides, formations à Caricion...), doivent être protégés de la fréquentation du bétail, du fait des dégradations causées par le piétinement et par la pollution due aux déjections.

Ainsi, il s'agit d'éviter le stationnement et l'abreuvement des troupeaux sur ces milieux humides et aquatiques, et également en amont pour éviter tout risque d'eutrophisation. Cela passe soit par une mise en défens de ces milieux sensibles, soit par un mode de conduite des troupeaux adapté.

Les milieux rocheux

Les éboulis, barres rocheuses et vires peuvent être soumis à des dégradations du fait de la fréquentation par les troupeaux : ces milieux rocheux peuvent être utilisés par les troupeaux, généralement ovins, soit parce qu'ils se trouvent dans ou à proximité immédiate des secteurs pâturés, soit parce qu'ils servent de zones de passage d'un secteur à l'autre.

Ces habitats sont très fragiles, avec une flore intéressante et offrent une valeur pastorale extrêmement faible. Ils n'ont donc pas vocation à être pâturés et les passages doivent être en adéquation avec les enjeux patrimoniaux.

Les milieux forestiers

L'activité pastorale pratiquée en milieu forestier doit se faire en adéquation avec la ressource ; cette activité contribue à la diversité des faciès forestiers du site. Il s'agit de veiller à ce que le pastoralisme ne mette pas en péril l'état de conservation des habitats, en s'assurant notamment des capacités de régénération des peuplements, ainsi que des capacités d'accueil pour la faune d'intérêt communautaire (galliformes de montagne en particulier).

- Les prairies de fauche de montagne

Enjeux

Cet habitat, recouvrant de faibles superficies sur les sites, offre une diversité floristique et une richesse en insectes (papillons, orthoptères) importantes, plus marquées pour les prairies gérées de façon extensive. Ces prairies sont conduites de manière extensive et sont

très riches du point de vue écologique. C'est cette richesse floristique et faunistique qu'il s'agit de maintenir.

Les pratiques traditionnelles mises en œuvre par les agriculteurs des sites sont, par leur caractère extensif, favorables à l'expression de la biodiversité. L'objectif n'est donc pas dans l'immédiat, d'engager une mutation des pratiques. Le principal risque pour la zone est, d'une part, l'abandon de la fauche du fait des difficultés d'exploitation (prairies très morcelées, avec parfois utilisation de la motofaucheuse) et d'autre part, la trop grande diminution du nombre d'agriculteurs entraînant un recentrage des exploitations restantes autour des parcelles les plus faciles à exploiter voire un abandon de la fauche pour une utilisation par le pâturage. Mettre en œuvre des actions face à cette double menace constitue dès lors un enjeu majeur.

Les risques avérés ou potentiels concernant les prairies de fauche sont donc :

- Soit l'abandon ou la transformation en surfaces pâturées, ce qui entraîne une modification du type d'habitat,
- Soit une intensification des pratiques sur les prairies les plus productives, ce qui modifie l'état de conservation du milieu.

Différents facteurs augmentent le risque d'abandon : forte pente, éloignement des sièges d'exploitation, accessibilité difficile, dégâts ponctuellement importants dus à la faune sauvage (sangliers, marmottes...) qui peuvent rendre difficile l'exploitation des superficies fauchées...

L'intensification des pratiques se traduit par différents facteurs comme l'avancée de la date de fauche ou l'apport d'engrais chimiques.

Un autre enjeu concerne la faune associée aux prairies de fauche (essentiellement oiseaux et insectes) : il s'agit de favoriser des pratiques de fauche qui leur soient propices, en particulier un mode de fauche centrifuge, qui permet aux animaux de fuir à l'extérieur de la parcelle fauchée.

Dans le cadre de l'Observatoire national des prairies de fauche, une étude des oiseaux prairiaux est réalisée par points d'écoute, afin de corréliser la diversité avienne et les pratiques (dates de fauche, amendements, mode de fauche...).

Mode de gestion préconisé

Les enjeux concernant les prairies de fauche sont le maintien des superficies fauchées et le maintien ou la restauration de pratiques extensives, favorables à la biodiversité spécifique végétale et entomologique (date de fauche, fertilisation).

La fauche est la pratique qui permet d'obtenir la plus grande biodiversité floristique, car elle n'est pas sélective, contrairement à la pâture, et elle garantit l'absence d'embroussaillage. Une fauche tardive et la limitation des intrants, surtout minéral azotés, permettent d'assurer le maintien de la biodiversité. Une adaptation du mode d'utilisation de la parcelle à la gestion des espèces naturelles présentes, est recherchée.

Si l'impact paysager des prairies de fauche est très important, car situées aux abords des villages, l'entretien des près de fauche est économiquement peu rentable pour les agriculteurs, qui abandonnent peu à peu la fauche des prairies les moins accessibles au profit du pâturage. La richesse floristique exceptionnelle de ces surfaces est menacée à court terme.

La contractualisation de ces surfaces est donc un enjeu majeur pour les années à venir.

Les mesures proposées favorisent le maintien d'une fauche extensive sur ces prairies

d'altitude, permettant de favoriser le maintien de leur qualité biologique.

Il peut également être envisagé, notamment pour les prairies menacées d'abandon, d'inciter à la fauche seulement 1 an sur 3.

- Les autres milieux présents sur les espaces cultivés

L'entretien des canaux d'irrigation

Les canaux d'irrigation ont été mis en place par l'homme dans le cadre de l'activité agropastorale.

Le maintien du maillage de canaux permet d'assurer un bon cheminement de l'eau. Ils sont particulièrement importants dans les zones de montagne façonnées par l'homme, où ils participent au maintien des habitats et des espèces remarquables spécifiques. De plus les canaux, aux flancs végétalisés, jouent un rôle épurateur des eaux d'écoulement (surface de filtration).

Lorsqu'ils sont entretenus à des dates favorables (en évitant le sur-entretien), ils peuvent également constituer des zones de développement d'une flore spécifique et constituent des lieux de vie d'abri et de reproduction de nombreuses espèces animales, dans un objectif de maintien de la biodiversité. Ce sont également des éléments patrimoniaux très forts, signes de l'activité agro-pastorale traditionnelle du territoire. L'usage traditionnel de ces canaux tendant à disparaître, une mesure est prévue pour favoriser leur entretien, afin de maintenir cette spécificité.

Il s'agit de réaliser un simple entretien des canaux, à la pelle ou à la cureuse, permettant le bon écoulement de l'eau ; il ne doit pas y avoir surcreusement du canal. Par ailleurs, les interventions pouvant assécher un milieu humide sont exclues, de même que l'usage de produits chimiques.

- L'entretien des haies et vergers traditionnels

Les haies et de manière plus générale les bocages sont reconnus comme renfermant une diversité biologique très intéressante. Les haies, souvent qualifiées d'infrastructures agro-écologiques, constituent un espace refuge pour la faune et la flore mais aussi des corridors de circulation.

Le rôle des haies n'est plus à démontrer, aussi bien concernant l'épuration des eaux que le maintien des sols...

Le territoire comporte également des variétés traditionnelles de vergers de plein champ (pomme de Risoul...) dont l'abandon est une perte pour la biodiversité.

- La préservation des plantes messicoles

Ces plantes sont liées aux cultures, notamment de céréales d'automne, mais, considérées comme des « mauvaises herbes », elles sont fortement menacées en France par l'intensification des pratiques culturales (herbicides, labours profonds...). C'est pourquoi elles font l'objet d'un plan de préservation à l'échelle nationale et régionale. Elles sont encore très présentes sur le territoire, dans le secteur de l'Embrunais notamment. Les espèces les plus emblématiques sont : l'Adonis d'été (*Adonis aestivalis*), l'Adonis couleur de feu (*Adonis flammea*), la Nielle des blés (*Agrostemma githago*), l'Ail très scabre (*Allium scaberrimum*), le Cératocéphale en faux (*Ceratocephalus falcatus*), l'Herbe aux cosaques (*Euclidium tenuissimum*), la Gagée des Champs (*Gagea villosa*), le Silène de nuit (*Silene noctiflora*), la Tulipe sylvestre (*Tulipa sylvestris*).

c) Diagnostic agricole et ses Enjeux

- les exploitations présentes sur le territoire et leur évolution

L'agriculture de ce territoire est une agriculture de haute montagne avec une surface agricole utilisée restreinte de par la topographie et une grande importance des zones pastorales utilisées par les éleveurs locaux mais aussi les transhumants extérieurs. Malgré les contraintes physiques spécifiques à ce territoire, la densité d'exploitation est comparable au reste du département, à l'exception de certaines communes au nord de la zone où l'agriculture n'est quasiment plus présente.

Le territoire compte 183 exploitations recensées en 2010. Leur nombre a fortement baissé de 88 à 2000 (-31%), et la baisse se poursuit (-34%) sur la dernière période 2000-2010. Plus de la moitié des exploitations ont arrêté en 20 ans, ce qui est une baisse bien supérieure à la moyenne départementale.

Les exploitations se sont fortement restructurées ces 10 dernières années avec une surface moyenne qui passe de 30.42 ha à 52.78 ha. Les structures atteignent aujourd'hui leur point d'équilibre.

Après une hausse des cheptels de 88 à 2000 de 10%, les UGB diminuent de 16% sur la période 2000-2010. Ce territoire de haute montagne ne présente pourtant pas d'autres opportunités de production que l'élevage. Si cette tendance devait se confirmer, cela va interroger sur la capacité de l'agriculture à maintenir un entretien suffisant des espaces naturels de ce territoire.

Du fait de la moindre disponibilité en surfaces cultivables, présentes seulement en fond de vallée, de l'altitude, et de la forte proportion de surfaces pastorales, l'agriculture est historiquement tournée vers l'élevage sur ce territoire. Si l'on s'intéresse à l'OTEX (Orientation Technico-économique de l'Exploitation) principale uniquement, la plupart des communes apparaissent avec une orientation ovine.

En 2010, Les Orres, Crévoux, Villar St Pancrace et Puy St André apparaissent comme principalement tournées vers l'élevage bovin et Montgenèvre vers l'élevage porcin. Les communes d'Eygliers et Vars paraissent anachroniques car elles se retrouvent tournées principalement vers la polyculture. Cette orientation principale s'explique par la présence sur ces communes d'une plus forte proportion d'exploitations patrimoniales, petites exploitations ne faisant que du foin pour la vente.

Même si l'élevage est nécessairement l'activité agricole la plus répandue sur ce territoire de haute montagne, l'orientation principale cache la diversité des productions. Les exploitations se diversifient en lien avec le potentiel touristique du secteur. Ces exploitations agricoles sont utilisatrices de surfaces plus restreintes. A noter la présence d'un certain nombre d'apiculteurs, répertoriés comme agriculteurs.

Les exploitations du secteur se caractérisent par une faible dimension économique. D'après le Recensement agricole 2010, leur niveau de produit brut standard est en moyenne à 40% du niveau départemental moyen.

TERRITOIRE PAEC

Haute Durance

L'Orientation Technico Economique
des Exploitations du territoire
(Otex majoritaire par commune)

Élevage traditionnel extensif - Bovins

-  Bovins élevage
-  Bovins allaitants
-  Bovins lait
-  Bovins viande

Élevage traditionnel extensif - Ovins / caprins

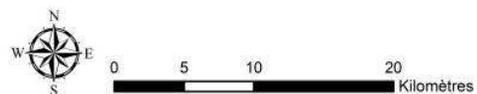
-  Ovins caprins
-  Caprins lait
-  Ovins

Autre élevage - Culture hors-sol

-  Apiculture
-  Porcins transformation

Cultures

-  Arboriculture
-  Polyculture

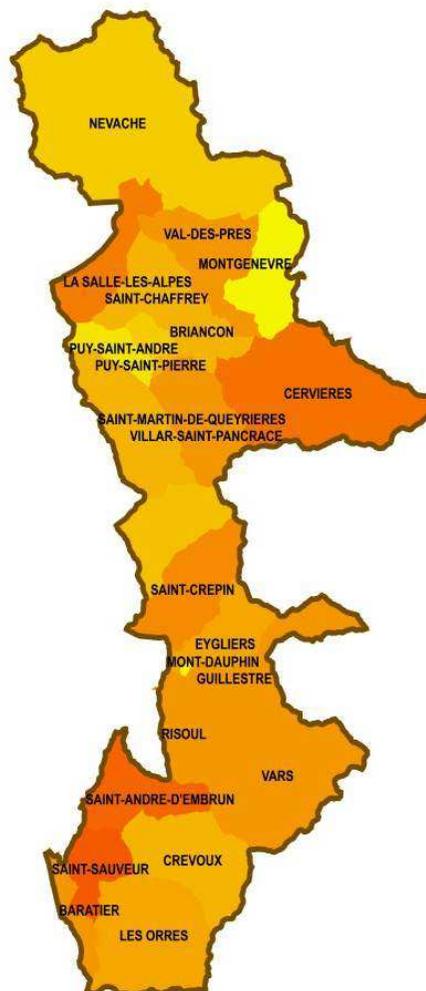
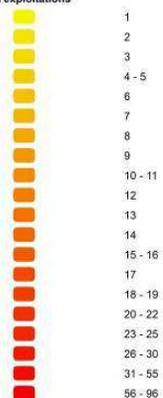


TERRITOIRE PAEC

Haute Durance

Les Exploitations Agricoles
présentes sur le territoire
Données issues du RGA 2010

Nombre d'exploitations

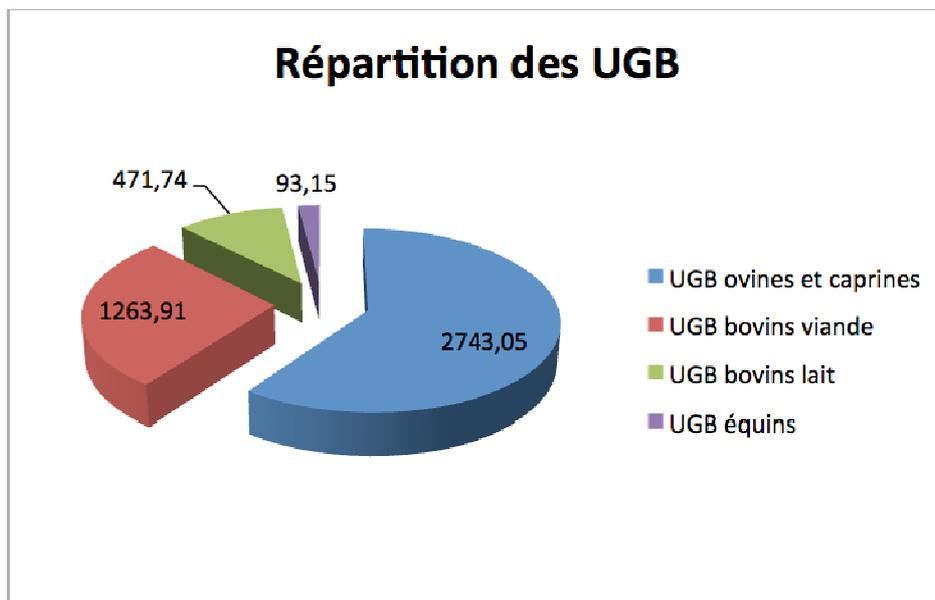


0 5 10 20 Kilomètres

Service SIG. 05/12/2014

- 67% des exploitations de territoire sont tournées vers l'élevage.

Répartition/espèce des UGB présents sur le territoire en 2012 (chiffres déclaration PAC) :
Forte prédominance des ovins qui représentent 60% des UGB



L'élevage ovin est dominant avec 69 éleveurs spécialisés et 18287 brebis soit une moyenne de 265 brebis/exploitation. Tous transhument en alpage collectif.

L'élevage bovin comprend 10 exploitations laitières et 26 exploitations allaitantes. En 2012, les éleveurs bovins viande spécialisés détenaient 1264 UGB soit 49 UGB/exploitation en moyenne et les éleveurs laitiers détenaient 472 UGB soit 47 UGB/exploitation. 2 éleveurs allaitants et 2 éleveurs laitiers seulement ne transhument pas en alpage collectif.

L'élevage caprin n'est présent que sur 4 communes du territoire avec 4 exploitations et 51 chèvres en moyenne par exploitation. Les éleveurs sont sédentaires, utilisateurs d'espaces pastoraux et fromagers.

L'élevage équin ne concerne en 2012 que 6 éleveurs et 93 équins.

7 éleveurs sont mixtes ovins/bovins avec pour certains de grosses structures.

Historiquement, l'élevage bovin était associé à une autre activité d'élevage (ovin et/ou caprin).

Avant l'arrivée de Nestlé sur Gap dans les années 60, plusieurs fromageries réputées pour la production de fromages de type gruyère étaient implantées sur le Briançonnais. Nestlé ayant drainé l'ensemble du lait du département, les fromageries du secteur ont disparu. Suite à l'arrêt d'activité de Nestlé dans le département, quelques éleveurs ont vendu leur lait à une structure coopérative : Sodiaal.

Dans les années 2000, avec la réduction du ramassage laitier, les derniers éleveurs producteurs de lait (sans transformation) ont vu leur lait collecté, pour ceux qui le souhaitaient, par les 2 fromageries artisanales locales. Aujourd'hui, les producteurs laitiers se sont donc orientés vers la transformation ou se sont orientés vers l'approvisionnement de ces fromageries locales (SICA les Alpagnes de Fontanti à Château Ville-Vieille et Fromagerie de la Durance à Guillestre).

Ces épisodes successifs, impactant pour la production laitière, ont incité les éleveurs à réorienter leur production vers :

- Un système d'exploitation spécialisé en ovins viande avec des troupeaux de 260 têtes en moyenne toujours liés à la pluriactivité. Le système d'élevage est basé sur l'agnelage de printemps avec montée des agneaux en alpage et vente des agneaux-tardons à la descente d'alpage. Les agneaux maigres sont commercialisés auprès de structures coopératives comme Prov'alp, de chevillards ou d'engraisers. Des agnelles de reproduction sont également vendues auprès des éleveurs locaux de l'Embrunais ou du Gapençais.
- Ou un système d'exploitation en production bovine avec élevage de génisses abondances ou tarines, vendues aux savoyards principalement, et de mâles valorisés en broutards (Italie) via des organisations de producteurs ou chevillards.

La vie agricole du secteur est marquée par une manifestation importante : la foire de Guillestre. C'est une foire à réelle valeur économique avec la vente des tardons descendus d'alpage.

- L'agritourisme

En dehors des gîtes ruraux, l'offre agritouristique, bien qu'existante sur le territoire, est très restreinte au regard du potentiel touristique du secteur. Il y a donc de belles potentialités de développement de prestations d'accueil liées à l'activité agricole. La thématique de la découverte du pastoralisme est une piste à creuser.

Le développement de telles prestations serait vraiment de nature à développer l'agriculture de ce territoire et à diversifier son offre touristique.

-Pluriactivité, une spécificité de l'agriculture du territoire

Plus de 90% des exploitants agricoles du territoire sont pluriactifs. Cette pluriactivité, liée à la présence de stations de ski, se traduit majoritairement par une double activité : éleveur et travail en station, ou emploi de service (dénouement, autres), ou location d'hébergement. Historiquement cette pluriactivité se retrouve dans l'association d'une activité agricole avec un emploi ouvrier (secteur industriel de l'Argentière - La Bessée).

La pluriactivité, présente dans les exploitations d'élevage, est un atout pour le maintien des exploitations agricoles et explique la taille modeste des cheptels (de taille inférieure à un cheptel appartenant à un éleveur vivant exclusivement d'une activité d'élevage).

Globalement, 3 types d'exploitations d'élevage se retrouvent sur le territoire :

- Les exploitations d'élevage de taille moyenne à grande qui utilisent de larges espaces et qui peuvent assurer une certaine autonomie alimentaire de leur troupeau grâce à des surfaces de fauche suffisantes pour récolter du fourrage pour l'hiver,
- Les exploitations d'élevage avec des troupeaux plus modestes et un chef d'exploitation pluriactif (travail en station),
- Les exploitations d'élevage avec une valorisation des produits par la transformation et la vente directe. Compte tenu de la charge de main d'œuvre supplémentaire que demandent les activités de transformation et de vente, ces exploitations utilisent souvent moins de surfaces et achètent une partie de leur fourrage.

-Mode de fonctionnement des exploitations et interaction avec les différents types d'espaces agricoles

- Les exploitations d'élevage avec un système foin+pâturage intersaison+alpage d'été, sont les exploitations dont l'usage des espaces et le retour en termes d'entretien des espaces est le plus fort. Un équilibre est nécessaire entre surfaces de fauche et surfaces plus pentues entretenues par le pâturage. Le retrait de surfaces mécanisables (au profit de l'urbanisation par exemple) entraîne une déstabilisation au niveau de l'économie de l'exploitation : réduction du troupeau/abandon de surface pentue ou achat de fourrage et recherche de valeur ajoutée par la transformation mais avec une problématique de la main d'œuvre.
- Les exploitations agricoles avec diversification-transformation du produit (ex : fromage) : un choix de l'exploitant pour mieux valoriser son produit ou une nécessité conditionnée par le manque de foncier et associée à l'achat de foin. La transformation du produit permet une meilleure valorisation économique, mais est consommatrice de main d'œuvre. L'exploitant aura tendance à réduire le temps consacré à la réalisation des foins et l'entretien des espaces au profit du temps passé à la transformation et à la vente du produit.
- Les exploitations agricoles installées sur des surfaces plus réduites mais à fort potentiel : en maraîchage notamment (terres à très bon potentiel agronomique et disposant de l'irrigation). Ces exploitations, concentrant leur activité sur de petites surfaces, sont très durement impactées dans le cas de retrait d'une partie de leur surface qui représente rapidement en proportion une grande partie de l'exploitation et il est difficile de retrouver des terrains équivalents à proximité (ex : exploitation maraîchère à Villard Saint Pancrace impactée par plusieurs projets d'aménagement).

Deux contraintes d'exploitation spécifiques sur ce territoire : l'absence de maîtrise foncière et la difficile localisation des bâtiments agricoles

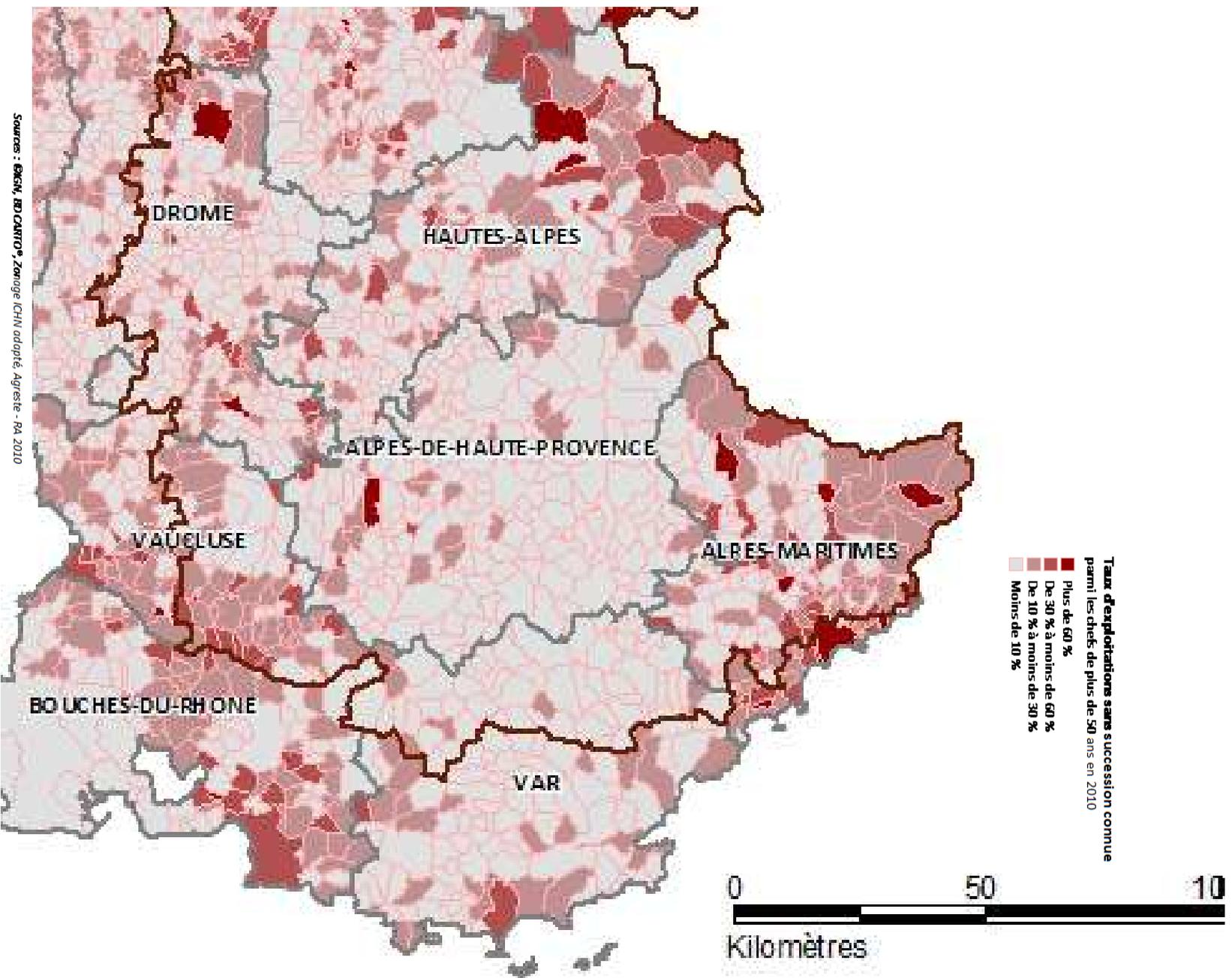
Plus de 70% des terres exploitées par les agriculteurs sont en location ce qui traduit une certaine fragilité au niveau de la maîtrise foncière pour les agriculteurs. De plus, une partie de ces locations sont non formalisées (uniquement verbales) car la pression foncière est importante.

Historiquement, les bâtiments d'élevage étaient insérés dans les bourgs et villages. Afin d'améliorer le développement de l'activité agricole et concilier cette activité avec les autres activités et habitats, les bâtiments d'élevage se sont construits à l'extérieur des zones urbanisées. Il reste cependant de nombreux bâtiments d'élevage au sein des zones d'habitat (ex : Cervières) et leur délocalisation est rendue difficile par le peu d'espace constructible au regard des zones à risque et de la règle de réciprocité des 50 m.

Toutes ces contraintes cumulées entraînent aujourd'hui un grave problème de renouvellement des générations. La transmission est le problème majeur sur ce territoire. (cf carte). L'impact de l'arrêt de l'agriculture va être fort sur l'environnement car il va modifier fortement les pratiques traditionnelles au profit du ranching, phénomène contre lequel tous les partenaires veulent lutter. Le pâturage exclusif du territoire par de grands troupeaux n'a pas le même impact sur l'environnement que l'agriculture patrimoniale et de moyenne dimension pratiquée actuellement. Les dispositifs de MAE successifs ont aussi cette vocation. Par l'aide économique qu'elle apporte aux agriculteurs de ces territoires difficiles de haute montagne, elle peut permettre un meilleur maintien des exploitations sur le territoire et donc des pratiques associées (fauche pour constituer les stocks fourragers hivernaux, gestion fine des surfaces pastorales...)



L'absence de succession dans le massif alpin en 2010



-Le pastoralisme collectif et ses enjeux

D'après les données de la dernière enquête pastorale 2012-2014

L'activité pastorale sur le territoire du PAEC

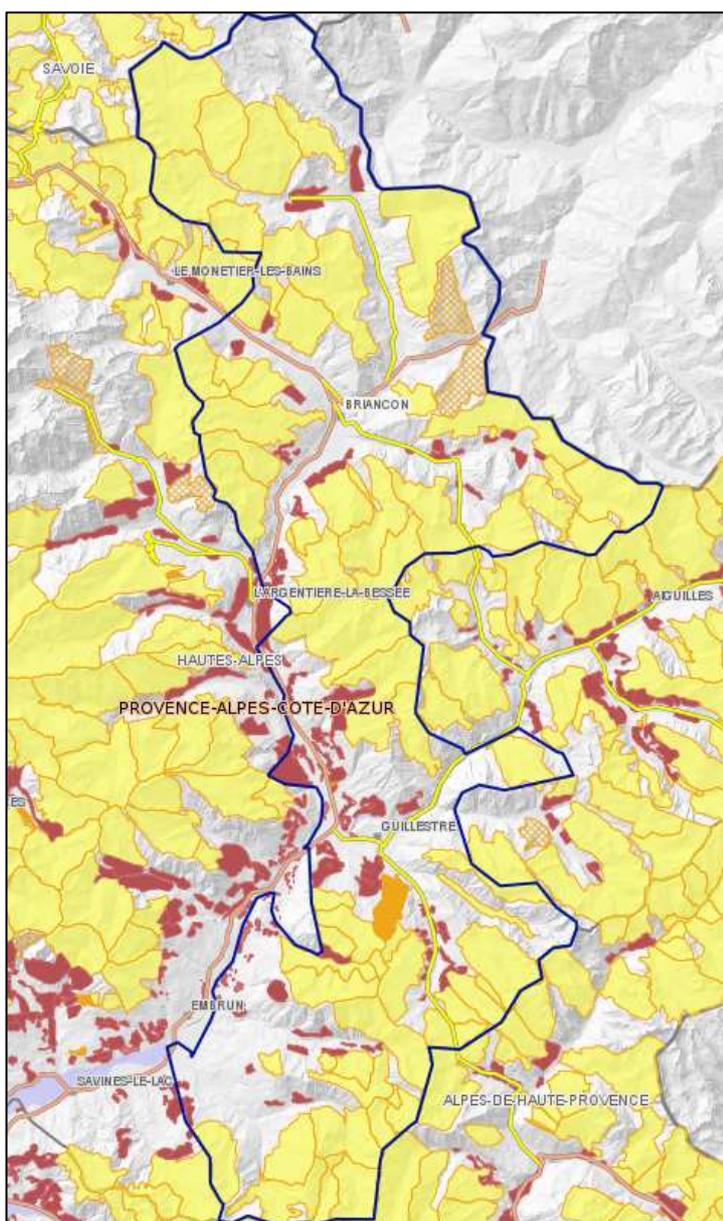
Le territoire compte 63 unités pastorales à fonction d'estive utilisées par 43000 ovins, 2660 bovins, 350 caprins et 50 équins et/ou asins pour une surface d'environ 54000 ha. La taille moyenne des alpages est de 855 ha et ils sont utilisés en moyenne pendant 100 jours. 40 alpages et quartiers de pâturages soit 32 unités de gestion sont gérés par un Groupement Pastoral, 17 autres unités par un collectif non structuré juridiquement et 6 alpages sont individuels.

Pour les alpages, le type de propriété principal est communal à 86 %, cependant des propriétés privées secondaires se trouvent sur 65 % des alpages. Les surfaces domaniales sont très peu représentées.

Les unités pastorales à fonction d'estive et les zones pastorales d'intersaison sur le territoire du PAEC

Légende :

-  Eau
-  ZP de Moyenne Montagne
-  ZP de Piemont
-  ZP de Plaine et Colline
-  ZP Non Utilisée
-  UP de Haute Montagne
-  UP de Moyenne Montagne
-  UP Non Utilisée
-  Contours Départements
-  Contours régions
-  Autoroutes
-  Routes Nationales
-  Routes Départementales
-  Préfecture de Région
-  Préfecture
-  Sous-Préfecture
-  Chef-lieu de canton
-  Contour Zone

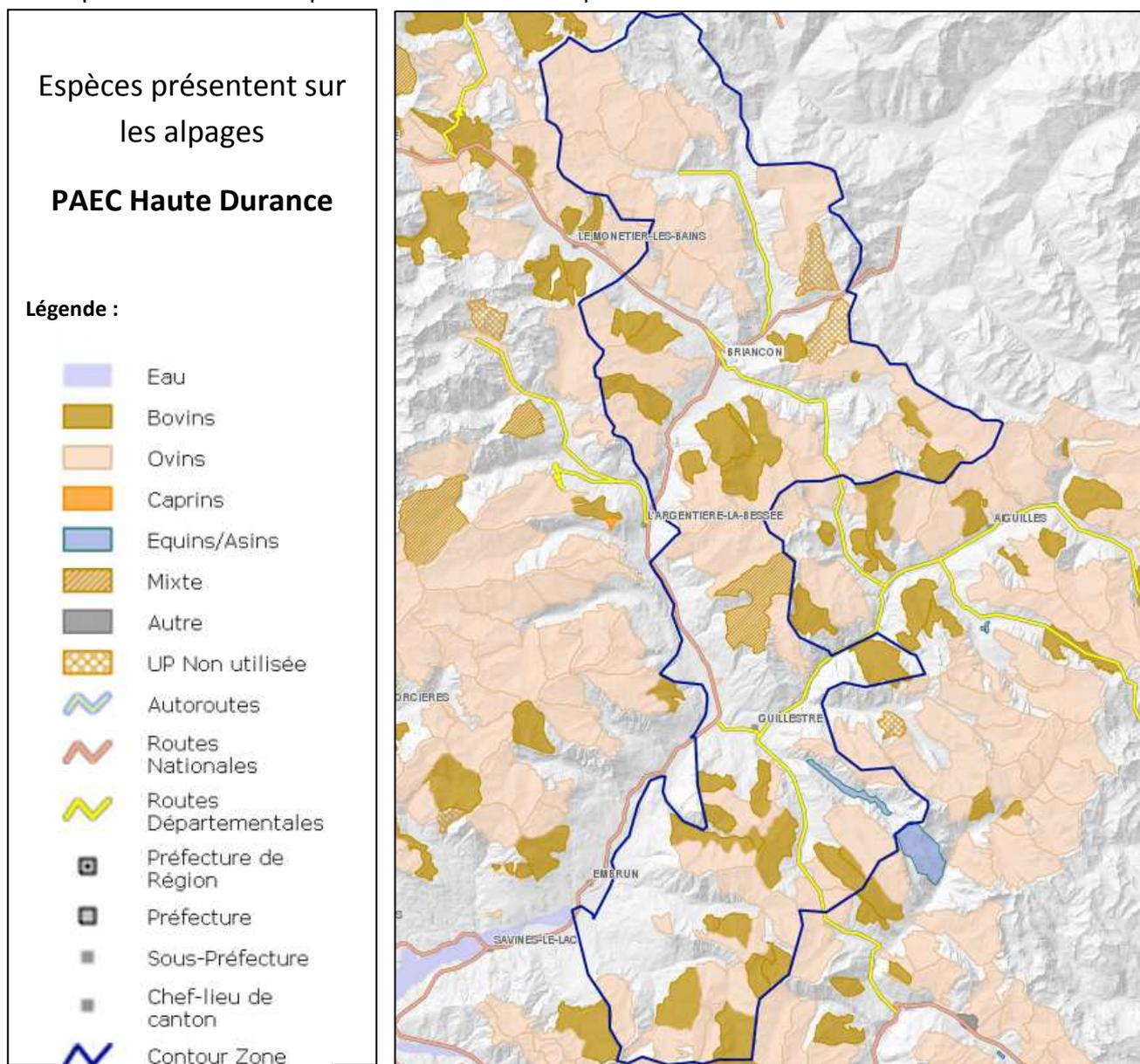


Orientation des alpages en Haute Durance

Les espaces pastoraux offrent des conditions naturelles souvent difficiles : une pelouse souvent rase et éparse, un relief marqué par de fortes pentes et des affleurements de cailloux et de sol nu, des formations végétales complexes constituées d'herbe fine et grossière, de buissons et d'arbres, une ressource soumise aux aléas d'un climat très sec l'été et souvent très froid l'hiver. Par les vastes espaces qu'ils offrent, les parcours apportent cependant aussi une souplesse et une sécurité indispensable à l'alimentation des troupeaux. Espaces tampons pour les années sèches, espaces abris par mauvais temps, ils permettent une précieuse économie de foin.

L'élevage pastoral mobilise des races locales à vocation rustique, représentant un patrimoine génétique domestique précieux, avec pour les ovins la Mérinos d'Arles principalement, mais aussi la Préalpes et la Mourerous.

A peine plus de la moitié des alpages accueillent des ovins. Une place importante est attribuée aux bovins au centre et au sud du territoire du PAEC par rapport au reste du département : ils se répartissent sur 25 unités pastorales.

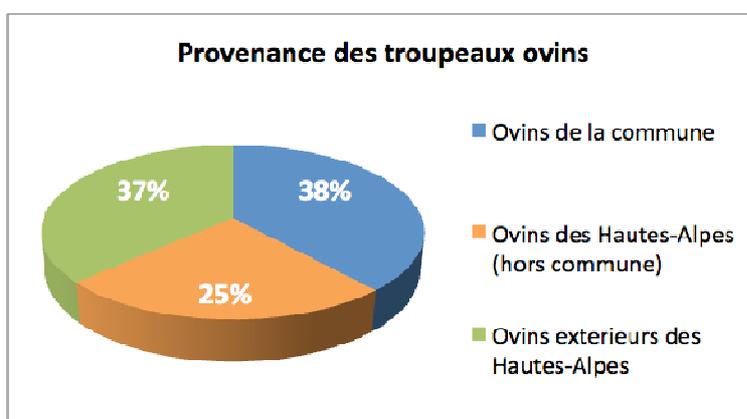


Provenance des troupeaux

Le plus souvent, les exploitations associent dans leurs systèmes d'élevage des cultures de fourrages et de céréales, assez limitée sur le territoire du PAEC, avec l'utilisation des espaces pastoraux dès l'arrivée des beaux jours. 38 % des effectifs ovins en alpage proviennent d'exploitations locales. Pour le reste, les exploitations sont transhumantes et déplacent leurs troupeaux à plus ou moins grande distance : 25 % des effectifs ovins viennent des Hautes-Alpes mais en dehors de la commune de l'estive. En hiver, quelques ovins de montagne gagnent les pâturages des zones littorales plus clémentes. Ainsi une part importante de l'alimentation des troupeaux provient de l'espace pastoral, très variable selon l'orientation des systèmes de production, la race, l'altitude. Elle atteint facilement 30 à 50 % pour une exploitation de montagne connaissant un long temps en bergerie l'hiver.

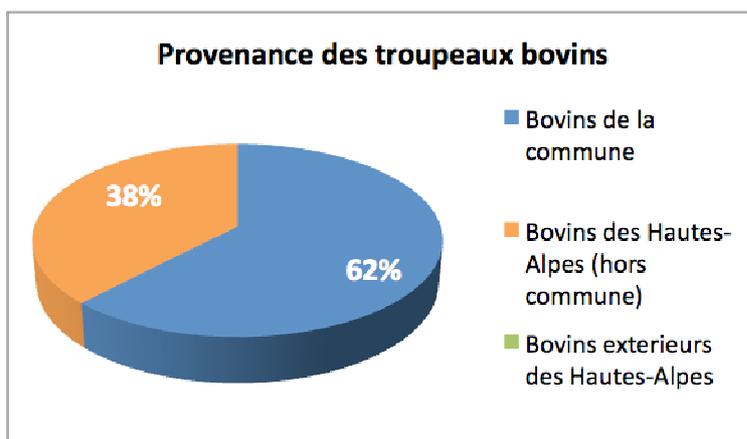
Les ovins

Les brebis provenant de la commune où elles estivent représentent presque 2/5^{ème} des effectifs. Quasiment à égalité : les ovins transhumants, principalement des départements de la région PACA (Alpes de Haute Provence, Var et Bouches-du-Rhône) mais aussi de façon plus marginale du Gard, de la Drôme et de l'Aveyron.



Les bovins

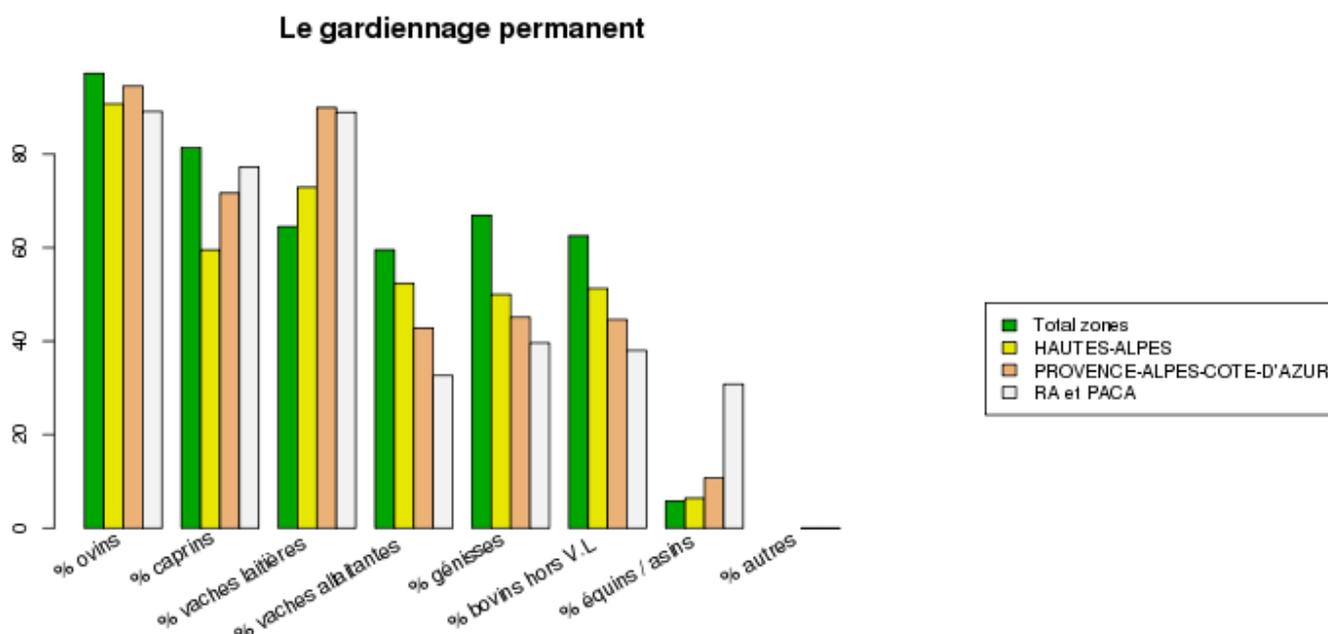
Pour les bovins, la transhumance est beaucoup plus locale avec 62 % du cheptel qui provient de la commune et 38 % du département des Hautes-Alpes.



Gardiennage des troupeaux

Les éleveurs mobilisent des savoir-faire spécifiques pour pâturer les parcours et les alpages. Traditionnellement, le gardiennage est très répandu pour conduire les animaux au pâturage, de la part de l'éleveur-berger ou d'un berger salarié. Sous des formes toujours renouvelées, le gardiennage s'appuie sur un important effort d'équipement permettant d'accueillir la personne affectée au troupeau : accès carrossable ou hélicoptage, cabanes pastorales, alimentation en eau et en énergie renouvelable. Il est toujours présent grâce aux effectifs importants des alpages. Les savoir-faire pastoraux concernent aussi la gestion en parcs clôturés qui permettent de gérer au plus près la ressource, tout en économisant la main d'œuvre nécessaire. La clôture électrique est aujourd'hui l'équipement le plus mobilisé.

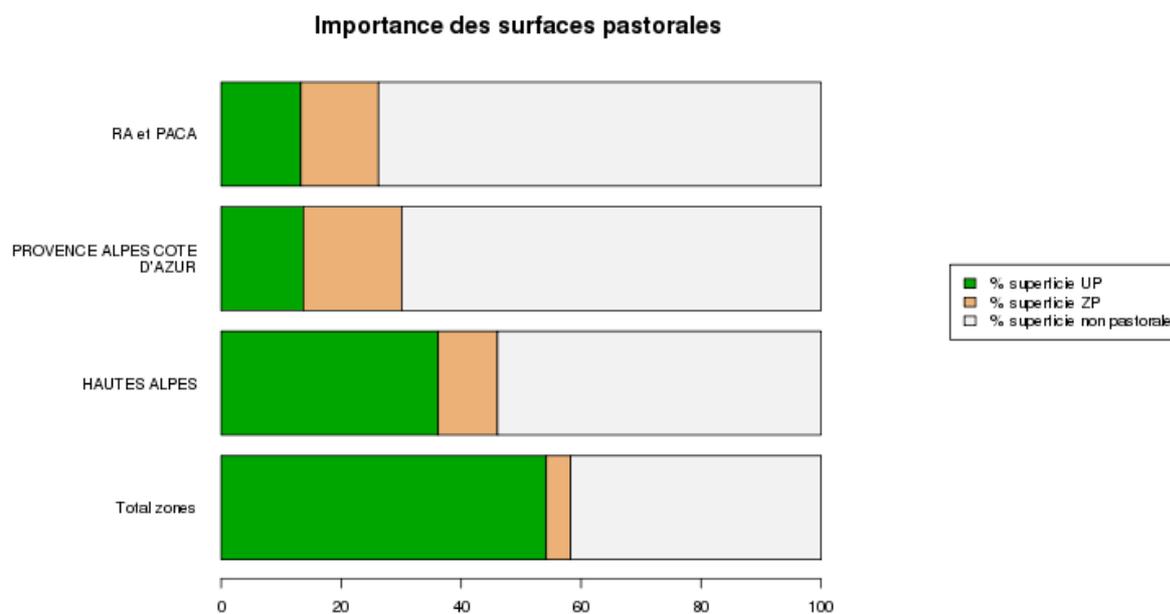
Une très grande majorité des alpages sur le territoire du PAEC sont gardés en permanence par un ou plusieurs bergers ou vachers (salariés ou non).



Un vaste espace pastoral sur le territoire

Les espaces naturels pâturés couvrent en effet 57 400 hectares environ : ils concernent 21 communes sur 23 et 60 % du territoire du PAEC. Ils offrent une grande diversité de milieux et de possibilités de pâturage, surtout représentés par les pelouses de haute altitude réservées à la saison estivale. Puis viennent les parcours intermédiaires utilisés à l'automne et au printemps, en passant par toute la gamme des prairies permanentes plus ou moins ouvertes, des pelouses sèches du steppique, des forêts pâturées tels les mélézins, des milieux humides, enfin des landes plus ou moins diversifiées.

Les éleveurs façonnent dans la durée des troupeaux adaptés aux difficiles conditions des milieux pastoraux.



MAEC et enjeux pour le pastoralisme

Le pastoralisme est aussi devenu une donnée majeure de la protection et de la gestion des espaces naturels. Partout, les espaces pastoraux sont reconnus comme des secteurs à haute biodiversité, comme dans le cadre du réseau Natura 2000. Les enjeux de biodiversité concernent les écosystèmes des différents habitats et milieux d'alpages, incluant la faune et la flore protégées ou d'intérêt patrimonial.

Par un long et patient travail de partenariat avec les gestionnaires de l'environnement et de la forêt, les éleveurs ont développé de nouvelles techniques d'aménagement et de conduite du pâturage destinées à façonner les structures de végétation ; ils contribuent ainsi à la gestion des écosystèmes en combinant objectifs de production et objectifs d'environnement, et en prenant appui pour rémunérer ces services sur les dispositifs publics de financement agro-environnemental qui se succèdent depuis 1990 sur les sites Natura 2000. Afin de maintenir cette gestion respectueuse de l'environnement, les Mesures Agro-Environnementales Climatiques se justifient sur l'ensemble des alpages du PAEC via la mesure destinée aux systèmes herbagés et pastoraux des entités collectives.

Les alpages ovins et bovins sont gérés de façon collective pour la plupart et les troupeaux sont gardés en permanence, un critère très important car il facilite la mise en œuvre de mesures agro-environnementales. La MAEC Shp collective est donc bien une mesure incontournable du territoire du PAEC.

d) Démarches et actions déjà menées sur le territoire et enseignements en termes de MAE mais aussi en termes de mesures d'accompagnement

Sur ce territoire, l'agri-environnement commence avec les CTE.

- De 2000 à 2011 : Contrat Territorial d'exploitation (CTE) puis Contrat d'Agriculture Durable (CAD)

Ces deux démarches avaient un double intérêt : Elles couplaient un volet investissement au volet environnemental en prenant en compte le fonctionnement global de l'exploitation et elles s'appliquaient sur l'ensemble du territoire. Elles ont connu un gros succès avant leur arrêt brutal, faute d'avoir été encadré budgétairement. Les agriculteurs qui se sont le plus vite intéressés à ces démarches sont ceux qui avaient bénéficié des opérations locales et qui étaient de ce fait, sensibilisés à la notion d'agri-environnement.

Les mesures environnementales dont les cahiers des charges avaient été régionalisés, étaient très diverses et concernaient aussi bien les prairies naturelles que les espaces pastoraux que les cultures et les linéaires (canaux, haies).

De 2000 à mi-2002, sur les 294 CTE du département, seulement 28 CTE ont été réalisés sur les exploitations du territoire du PAEC avec des productions variées.

Pour le CAD, de mi-2004 à fin 2006, les mesures ont été recentrées et des problèmes d'interaction avec la PHAE sont apparus. En excluant les zones d'herbe, les possibilités de contractualisation étaient plus limitées. 12 contrats CAD ont tout de même été réalisés sur le territoire.

La chambre d'agriculture était la structure pivot de ces dispositifs. Après avoir choisi les mesures applicables sur les différents micro-territoires avec les partenaires de l'environnement et les acteurs des filières, elle coordonnait tous les diagnostics au niveau des exploitations, le CERPAM réalisant les diagnostics sur les Alpages collectifs. De gros moyens d'accompagnement ont été mis pour réaliser les contrats qui comprenaient un volet assez complet d'analyse économique. Une fois le diagnostic fait, l'impact environnemental de ces mesures a été peu suivi.

Bilan des mesures CTE et CAD souscrites sur le territoire PAEC DDG2B					Total surface ou ml
Nom de la mesure	CTE		CAD		
	Surface ou ml ou nb	Nbre de dossiers	Surface ou ml ou nb	Nbre de dossiers	
Reconversion en PT 0102A00	11,13	2			11,13
Introduction de culture en plus dans l'assolement 0201A20	2,22	2			2,22
Implantation culture sur sol nu 0301A11	4,52	1			
Pas de travail du sol 0303B00	0,83	1			
Plantation et entretien de haies 0501A10	67,00	1	470,00	1	537
Plantation et entretien d'alignements d'arbres 0502A00					0
Entretien de haies 0602A10	4500,00	4	2562,00	1	7062
Réhabilitation de fossés 0603A10	547,00	1			547
Entretien de chemins 0607A00					0
Entretien de mares 0611A00					0
Entretien de canaux 0612A10&A20	9918,00	8	3998,00	2	13916
Entretien mécanique des talus 0614A00	670,00	1			670
Entretien d'arbres isolés 0615A00	10,00	1			10
Lutte raisonnée 0801A10&A20					0
Lutte biologique 0802A20					0
Mise en place d'un couvert herbacé 0803A20					0
Désherbage mixte 0805A00					0
Diminution d'N de -20% 0901A10 & A20					0
Augmentation de la matière organique par Restitution du bois 0907A00					0
Compostage 1001A10					0
Pesée des épandeurs 1002A00 & analyse d'effluents					0
Diminution de l'irrigation 1102A10&A20					0
Retard de fauche 1601A10&A20&A30	63,80	14			63,8
Récolte du centre vers la périphérie 1603A00					0
Entretien de prairies fraîches 1806F20			25,27	1	25,27
Entretien des lavandes 1809A00					0
Réouverture lourde 1901A10&A20	0,92	1	1,34	1	2,26
Ouverture de parcelles moyennement embroussaillées 1902A10					0
Ouverture progressive 1902A20 & A21	43,57	13			43,57
Ralentissement de l'embroussaillage 1902A30	31,82	8	12,71	4	44,53
Stabilisation de l'embroussaillage 1902A40	11,75	5	7,15	3	18,9
Régression de l'embroussaillage 1902A50			5,99	4	5,99
Gestion du pâturage < 30% d'embroussaillage 1903	325,64	36	45,14	10	370,78
fauche des refus de pâturage 1903C00	35,60	6	0,51	1	36,11
Entretien des prairies de fauche 2001	366,20	24	38,89	11	405,09
Entretien des prairies pâturées 2002	17,94	1	3,79	1	21,73
Conversion bio	44,46	2	14,20	1	58,66
					0
TOTAL mesures environnementales hors bio (en €)	498156,00		37 821		

De 2007 à 2014 : Les MAET, dispositif de contractualisation de 5 ans, ouvert chaque année mais uniquement centré sur les zones Natura 2000, avec un cahier des charges construit à partir de briques nationales. La contractualisation s'est étalée dans le temps selon la date de fin des CTE, dont ce nouveau dispositif prenait le relais, avec deux années principales de contractualisation : 2007 et 2008 et trois années de renouvellement 2012, 2013 et 2014.

En 2014, les contrats réalisés de 2010 à 2014 sont en cours. Ils représentent sur le territoire 44 contrats sur les exploitations et 7 sur les alpages collectifs.

Les mesures étaient principalement ciblées sur les prairies naturelles de fauche et l'entretien des zones pastorales utilisées collectivement ou individuellement, avec un plan de gestion et dans certains cas, un entretien mécanique supplémentaire. L'entretien de haies et de canaux a été également souscrit. Seules des mesures à obligation de moyen étaient proposées (cf tableau joint).

Sur les alpages, les pratiques mises en place par les bergers et les éleveurs répondent à des enjeux environnementaux et à une gestion adaptée de la ressource pastorale en fonction des milieux.

En 2007 et 2008, des réunions d'information sur chaque secteur ont permis de faire connaître la démarche. Ensuite, les bénéficiaires potentiels étaient ciblés et contactés individuellement. Il n'y a pas eu de formation ou d'accompagnement spécifique après la contractualisation sur ce secteur mais un suivi a été réalisé sur quelques sites à l'échelle du département par Olivier Senn (annexe 4).

Type de mesure MAE	Surfaces sur le territoire Haute Durance	Nombre de dossiers/mesure Haute Durance
	1387,54	
PA ROCH AL1	108,8	1
PA ROCH AL2	699,4	7
PA ROCH PA1	73,65	7
PA ROCH PH1	0,33	3
PA ROCH PH2	1,28	2
PA ROCH PM1	0,04	1
PA ROCH PM3	39,51	8
PA STEP AL2	34,48	2
PA STEP PA1	9,37	5
PA STEP PA3	282,48	19
PA STEP PF1	1,3	2
PA STEP PM1	11,91	1
PA STEP PM3	4,49	1
PA STEP PR2	32,53	5
PA STEP PR3	84,35	13
PHAE	41675,81	
NOR	1274,32	80
PHAE2-EXT	2399,5	79
PHAE2-GP1	2900,12	5
PHAE2-GP2	35101,87	43

La Chambre d'agriculture a toujours été au cœur des dispositifs, tant en termes d'animation qu'en termes de montage des diagnostics auprès des exploitants. De même, le CERPAM jouait un rôle similaire auprès des gestionnaires d'alpages collectifs.

Il existe un partenariat ancien entre l'agriculture et l'environnement dans les Hautes-Alpes où l'enjeu est la conservation de la biodiversité. Depuis 2007, tous les dossiers sont montés en binôme entre la chambre d'agriculture (ou le CERPAM), spécialistes des dossiers PAC et les gestionnaires de l'environnement, animateurs Natura 2000 ou parcs. Cette procédure qui allie la double compétence, a montré son efficacité tant au niveau du choix des mesures les mieux adaptées aux milieux que de l'amélioration de la sensibilisation des agriculteurs à l'environnement.

e) Identification des marges de progrès (indicateurs en année 0 à définir pour suivre l'évolution)

L'évolution peut se suivre par le nombre de dossiers réalisés / dossiers potentiels et par le nombre d'hectares sous contrat. Les progrès à réaliser peuvent être de deux ordres : amélioration du dispositif et amélioration des pratiques agricoles.

Pour le dispositif, les progrès concernent surtout :

- Pour les mesures surfaciques, un ciblage des mesures sur les habitats jugés prioritaires dans les DOCOB ;
- Un développement du nombre d'agriculteurs impliqués et sensibilisés à l'environnement ;
- L'accompagnement et le suivi des contrats en cours avec des formations complémentaires à organiser, une visite éventuelle à mi-parcours pour évaluer le résultat et éventuellement ajuster les plans de gestion, si nécessaire
- Pour les contrats sur les zones utilisées collectivement, un accompagnement spécifique peut s'avérer utile, en particulier en cas de changement de berger (visite de début d'estive) mais aussi pour vérifier l'efficacité des mesures engagées (visite de fin d'estive) ;

Des marges de progrès sont aussi possibles au niveau des pratiques :

- Au niveau des alpages,
 - > La gestion collective : aujourd'hui certains alpages sont gérés avec des systèmes de prise en pension d'animaux avec peu de transparence. Une vraie gestion collective serait plus transparente. Indicateurs : nombre d'alpages gérés par une structure collective.

> La gestion des milieux avec parfois des déséquilibres de pâturage ou un niveau de pâturage inadapté au milieu. L'amélioration de la gestion permettra d'assurer le renouvellement de la ressource et de la biodiversité sur le long terme. Indicateurs : nombre d'alpages avec plan de gestion.

> L'aide apportée aux gestionnaires d'alpage permettra de stabiliser des emplois notamment de bergers et d'améliorer la reconnaissance de leur savoir-faire.

- Au niveau des prairies de fauche,

> L'objectif recherché est l'arrêt de la baisse des surfaces en Prairie permanente fauchée. Indicateur : surfaces au départ.

> Il faut également travailler sur l'amélioration agro-écologique des prairies. Des actions seront conduites en parallèle des MAEC pour parvenir à cet objectif. Indicateurs : surfaces engagées en MAEC et présence des agriculteurs aux formations.

- Au niveau des pâturages d'intersaison,

> Il est nécessaire de faire évoluer la manière d'appréhender les broussailles et la gestion des surfaces pâturées. Des actions seront conduites en parallèle des MAEC pour parvenir à cet objectif. Indicateurs : surfaces engagées en MAEC et présence des agriculteurs aux formations.

- Au niveau des zones humides,

> L'enjeu est le maintien du caractère humide de ces zones. Indicateur : surfaces engagées

> Des pratiques spécifiques sont nécessaires sur ces milieux. L'objectif est donc l'amélioration de la gestion de ces milieux par une meilleure connaissance des interactions entre pratiques agricoles et maintien de la zone humide.

- Au niveau de la culture de céréales d'automne,

L'intérêt de conserver les messicoles par différentes pratiques dont l'arrêt des traitements herbicides devra être expliquée.



1.2 Délimitation du PAEC avec les différents zonages (ZAP-ZIP)

La chambre d'agriculture et les différents partenaires ont souhaité formaliser une cartographie des zones d'intervention prioritaires (ZIP) correspondant aux Zones d'Action Prioritaire (ZAP) pré-définies par l'appel à projet.

Les ZIP sont comprises dans les ZAP à enjeux « biodiversité » et à enjeux « herbe ».

Ainsi, 3 Zones d'intervention prioritaires sont proposées pour le territoire:

- ZIP « Natura 2000 » : Cette ZIP, au sein de la ZAP « biodiversité », est la plus grande car elle reprend tous les périmètres Natura 2000 compris dans le périmètre du PAEC (Clarée, Steppique durancien et Queyrassin et Rochebrune – Izoard – Vallée de la Cerveyrette). D'une surface totale de 53 132 ha, cette ZIP vise à prendre en compte les enjeux environnementaux décrits dans les DOCOB des différents sites.

- ZIP « biodiversité » : Cette ZIP reprend les enjeux biodiversité situés en dehors des zonages Natura 2000 :
 - Zones humides inventoriées par le CEN en 2012, hors site Natura 2000, d'une surface totale de 2378 ha comprises dans la ZAP biodiversité/zones humides
 - Les corridors retenus dans le SRCE, hors site Natura 2000, d'une surface totale de 3566 ha, compris dans la ZAP Biodiversité/Trame verte.

- ZIP « alpages collectifs » : cette ZIP, au sein de la ZAP « Enjeu Maintien des surfaces en herbe et des surfaces pastorales », comprend toutes les unités pastorales identifiées dans l'enquête pastorale.

2. Objectifs et plan d'actions : MAEC et autres outils

2.1 Stratégie globale du territoire

Des grands enjeux ont été listés sur la base du diagnostic cf. ci-dessus.

Les objectifs de ce PAEC seront donc de mettre en place des mesures permettant :

- d'encourager la gestion collective des alpages,
- de maintenir les milieux ouverts par le pastoralisme et notamment les habitats d'intérêt communautaire,
- d'inciter à une gestion équilibrée des alpages,
- de préserver les milieux et espèces rares,
- d'inciter à la fauche des prairies permanentes et à une bonne gestion agro-écologique de ces milieux,
- de préserver les milieux humides,
- de maintenir et entretenir les infrastructures agro-écologiques,
- de préserver les plantes messicoles,
- de préserver les vergers traditionnels de plein champ.

Le dispositif contractuel MAEC, par son caractère incitatif, est un bon moyen de sensibiliser les agriculteurs à l'agro-écologie, c'est-à-dire continuer de produire tout en prenant en compte la biodiversité et l'environnement pour que la ressource utilisée par l'agriculture se renouvelle dans de bonnes conditions.

Ainsi la stratégie de ce PAEC est :

- de répondre aux enjeux agro-environnementaux et climatiques grâce à la mise en place de MAEC sur des enjeux ponctuels de préservation ou sur des enjeux plus globaux,
- de mettre en place les conditions de suivi, de conseils, de formation permettant aux agriculteurs de faire évoluer leurs systèmes,
- d'accompagner les pratiques respectueuses de l'environnement par des investissements en adéquation avec le résultat attendu.

2.2 Liste des MAEC proposées et objectifs de contractualisation

Les différentes MAEC retenues pour répondre aux enjeux environnementaux et agricoles du territoire ont été choisies avec la participation des acteurs locaux (agriculteurs, membres du comité technique, élus...) et en tenant compte des possibilités offertes par les cahiers des charges des engagements unitaires nationaux. Le tableau ci-après résume les mesures choisies en explicitant les ZIP sur lesquelles elles peuvent s'appliquer, leur justification au regard des enjeux des ZIP et les objectifs de contractualisation.

Si certains choix ont déjà été faits sur le contenu des cahiers des charges (périodicité...), afin de calculer le montant/ha de chaque mesure, la rédaction des notices et de leur contenu exact sera faite dans un deuxième temps.

Nom ZIP et surface	ZAP	Type d'espace	Objectif	Mesures	Montant
ZIP SHP 2	Herbe	Alpages	Maintenir une gestion collective, adapter le chargement à la ressource et éviter les dégradations	SHP02 <i>Opération collective systèmes herbagers et pastoraux - maintien</i>	47,15 €
ZIP Natura 2000 x ha	Biodiversité/ N2000	Alpages	Inciter à une bonne gestion éco-pastorale des alpages à forts enjeux et préserver les espèces et milieux rares	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i>	75,44 €
			Maintien de la biodiversité dans les pelouses et landes en sous-bois	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i> HERBE_10 <i>Gestion de pelouses et landes en sous bois</i>	117,24 €
			Maintenir l'ouverture des milieux en renforçant l'impact du troupeau lorsque cela est nécessaire et sur des végétations qui ne sont pas favorisées par ces pratiques	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i> OUVERT_02 <i>Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle</i>	113,60 €
				HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i> OUVERT_03 <i>Maintien de l'ouverture par brûlage ou écobuage dirigé</i>	97,31 €
		Prairies permanentes fauchées	Maintenir la richesse floristique et un bon équilibre agro-écologique des PPF	HERBE_07 <i>Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente</i>	66,01 €
			Préserver des habitats et/ou espèces rares par un retard de fauche	HERBE_06 <i>Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables</i>	69,86 €
			Préserver des habitats et/ou espèces rares sensibles à la fertilisation par un retard de fauche et pas de fertilisation	HERBE_06 <i>Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables</i> HERBE_03 <i>Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies et habitats remarquables</i>	119,96 €
			Maintenir la richesse floristique des prairies dans des zones difficiles par une fauche à la motofaucheuse	HERBE_08 <i>Entretien des prairies remarquables par fauche à pied</i>	150,88 €
		Pâturages d'intersaison & alpages individuels	Maintenir l'ouverture des milieux, gérer les habitats d'intérêt communautaire (pelouses steppiques, pelouses sèches, anciens prés...)	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i>	75,44 €
			Maintien de la biodiversité dans les pelouses et landes en sous-bois	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i> HERBE_10 <i>Gestion de pelouses et landes en sous bois</i>	117,24 €

Zones humides hors alpages	Réouvrir des milieux embroussaillés ou créer des passages pour les animaux en complément de la gestion pastorale	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i> OUVERT01 <i>Ouverture d'un milieu en déprise</i>	190,12 €		
		HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i> OUVERT_03 <i>Maintien de l'ouverture par brûlage ou écobuage dirigé</i>	97,31 €		
		HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i> OUVERT_02 <i>Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle</i>	113,60 €		
		Maintenir l'ouverture des milieux, gérer les habitats d'intérêt communautaire (pelouses steppiques, pelouses sèches, anciens prés...)	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i>	75,44 €	
		Maintien d'un cortège d'espèces en particulier dans les prairies humides	HERBE_07 <i>Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente</i>	66,01 €	
		Préserver et entretenir les prairies humides par un retard de fauche et interdire la fertilisation	HERBE_06 <i>Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables</i> HERBE_03 <i>Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies et habitats remarquables</i>	119,96 €	
		Maintenir et entretenir les mares	LINEA_07 <i>Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau</i>	149,16 €	
		Maintien de la biodiversité liée aux canaux d'irrigation	LINEA_06 <i>Entretien des fossés et rigoles de drainage et d'irrigation, des fossés et canaux en marais, et des bealières</i>	1,29 €	
		Maintenir et entretenir les haies	LINEA_01 <i>Entretien de haies localisées de manière pertinente</i>	0,36 €	
		Maintenir et entretenir es arbres têtards	LINEA_02 <i>Entretien d'arbres isolés ou en alignements</i>	3,96 €	
		Maintenir et entretenir les arbres des prés vergers	MILIEU03 <i>Entretien des vergers hautes tiges et prés vergers</i>	155,26 €	
		Céréales d'automne	PHYTO_02 <i>Absence de traitement herbicide</i>	99,66 €	
		Zones humides hors alpages	Préserver et entretenir les zones humides par une gestion pastorale adaptée	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i>	75,44 €

			Maintien d'un cortège d'espèces en particulier dans les prairies humides	HERBE_07 <i>Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente</i>	66,01 €
			Préserver et entretenir les prairies humides par un retard de fauche et interdire la fertilisation	HERBE_06 <i>Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables</i> HERBE_03 <i>Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies et habitats remarquables</i>	119,96 €
			Maintenir et entretenir les mares	LINEA_07 <i>Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau</i>	149,16 €
ZIP corridors SRCE hors Natura 2000	Biodiversité / corridors SRCE	Prairies permanentes fauchées	Maintenir la richesse floristique et un bon équilibre agro-écologique des PPF	HERBE_07 <i>Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente</i>	66,01 €
		Infrastructures agro-écologiques	Maintenir et entretenir les haies	LINEA_01 <i>Entretien de haies localisées de manière pertinente</i>	0,36 €
			Maintien de la biodiversité liée aux canaux	LINEA_06 <i>Entretien des fossés et rigoles de drainage et d'irrigation, des fossés et canaux en marais, et des bealières</i>	1,29 €
		Messicoles	Sauvegarder les plantes messicoles par des pratiques culturales adaptées	PHYTO_02 <i>Absence de traitement herbicide</i>	99,66 €

2.3 Mesures d'accompagnement des MAEC

Afin de se donner les moyens d'atteindre les objectifs du PAEC, l'engagement de mesures complémentaires incluses dans le programme de développement rural est nécessaire, en sus des autres mesures de développement local et de l'animation du programme.

La mise en œuvre du PAEC nécessite plusieurs phases :

- Animation :
 - MAEC individuelles : cette animation sera réalisée par la Chambre d'Agriculture, le CEN PACA pour les zones humides et les animateurs Natura 2000 du territoire. Elle se fera sous la forme de réunions sectorielles, d'articles de presse et d'envois de courrier puis de rendez-vous avec chaque agriculteur.
 - MAEC Collectives : pour la MAEC SHP2 et pour les autres mesures localisées correspondant à une combinaison d'engagements unitaires en alpage, les GP gérant des alpages à enjeux forts seront contactés par le CERPAM
- Montage des dossiers :
 - Le montage des dossiers nécessite l'élaboration des plans de gestion et des diagnostics d'exploitation et une numérisation des engagements afin d'insérer la demande dans le dossier PAC:

- MAE individuelles : les diagnostics d'exploitation et les plans de gestion seront réalisés par la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes avec l'appui des animateurs Natura 2000 et du CEN PACA (le cas échéant).
 - MAEC en alpages : les plans de gestion éco-pastoraux seront co-élaborés par le CERPAM et les animateurs Natura 2000.
- Suivi annuel des mesures : il est réalisé par la chambre d'agriculture mais aussi les animateurs Natura 2000, notamment pour le suivi de la réalisation des plans de gestion éco-pastoraux en zones pastorales et de leur efficacité sur l'évolution des milieux.
 - Formations : elles seront organisées par la Chambre d'Agriculture ou le CERPAM en collaboration avec les animateurs Natura 2000.
 - Evaluation : cf paragraphe dédié.

2.4 Articulation avec les autres actions du développement local

Ce territoire bénéficie de mesures de développement particulières qui devront être renforcées :

- Concours prairies fleuries : Ces concours organisés depuis 3 ans sur les territoires limitrophes à celui du PAEC, permettent d'engager les agriculteurs dans une prise de conscience de la biodiversité présente sur leurs parcelles et du lien entre la flore et la fertilisation. Compte tenu du succès rencontré, il est intéressant de pouvoir proposer la MAEC qui correspond. D'autres travaux sont en cours sur la connaissance de la prairie de fauche d'altitude (rendements, interaction ressource/climat/intrants/dates de fauche). Accompagné d'expérimentations, ils serviront de base à l'accompagnement des contrats et à la formation.
- Marques : La chambre d'agriculture a développé depuis quelques années, la marque « Hautes-Alpes naturellement » pour démarquer les produits locaux. C'est une démarche qui permet d'intégrer aussi les transformateurs et les restaurateurs, ce qui permet un vrai développement local et une visibilité des produits locaux vis-à-vis des consommateurs qui en sont demandeurs.
- Animation territoriale : la chambre d'agriculture s'est dotée d'animateurs territoriaux déployés sur tous les territoires pour développer des thématiques spécifiques auprès des agriculteurs mais aussi pour développer les circuits courts (action entre le collège de Guillestre et l'approvisionnement local par ex).
- Maintien des outils de transformation et d'abattage : ce territoire a la chance de posséder un abattoir local et une fromagerie qui sont des outils essentiels pour la valorisation des produits.
- Développement de l'agri-tourisme. Ce territoire pourtant très touristique peut encore développer des structures d'accueil qui sont un bon complément à l'activité agricole et qui valorise le patrimoine bâti.

- Accompagnement des agriculteurs cédants et recherche de repreneur. Une animation spécifique devra être menée sur ce territoire vieillissant et sans repreneur connu.

2.5 Actions et outils complémentaires mobilisés (lien mesures PDR)

Des mesures complémentaires seront mobilisées pour renforcer l'application des MAEC et remplir les objectifs de ce Projet.

- Aide à l'investissement en équipements pastoraux (cabanes, parcs...), en intervention de débroussaillage... pour parvenir à une bonne gestion des alpages, de bons équipements étant nécessaires. Par exemple, les cabanes doivent être suffisantes et en bon état pour accueillir dans de bonnes conditions les bergers et leur permettre d'accomplir leur travail.
- Afin d'améliorer la connaissance des alpages et l'adéquation entre la ressource et les pratiques de gestion, il peut être nécessaire d'établir des diagnostics pastoraux fins, à la demande des collectivités. Ces diagnostics sont accompagnés par le FEADER.
- Certains investissements qui n'ont pas de lien avec la production mais qui permettent de meilleures pratiques environnementales (achat de broyeurs, épaveuses à scies, barre d'effarouchement...) devraient être accompagnés pour renforcer l'impact environnemental des exploitations.
- Prédation : les mesures d'aides aux éleveurs face à l'arrivée du Loup sont complémentaires des MAEC bien que souvent antinomique avec une bonne gestion pastorale des milieux.
- Natura 2000 : l'appui à l'animation Natura 2000 permet aux animateurs de suivre la mise en place des MAEC pour les aspects environnementaux (participation aux plans de gestion et diagnostics).
- La mesure de Conseils pour l'adaptation des systèmes de production et pour la réalisation des diagnostics pastoraux serait utile à mobiliser.
- La mesure sur l'innovation, l'acquisition de compétences, action de démonstration et échanges d'expérience peut venir en complément pour communiquer et accompagner les agriculteurs vers de meilleures pratiques. Ces mesures pourront être complétées par des fonds vivea pour les formations.
- LEADER : Le territoire est à cheval sur deux pays porteurs de leader qui pourrait accompagner l'animation du dispositif, seuls garante du succès de la démarche.

Toutes actions en faveur de l'installation de nouveaux agriculteurs, de la valorisation de la production, de l'amélioration de la rentabilité des exploitations, vont également dans le sens du PAEC. De même, les actions foncières qui pérennisent l'utilisation agricole du foncier, organisent et améliorent le parcellaire, favorisent les échanges et la maîtrise foncière, sont à mobiliser. Une charte foncière vient d'ailleurs d'être validée sur le département.

3. Les acteurs du PAEC

3.1 L'opérateur et ses partenaires

La Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a acquis une grande expérience dans le domaine de l'agri-environnement. En effet, elle participe au développement des dispositifs successifs alliant agriculture et environnement depuis le début de leur création (soit depuis les années 1990) avec définition, élaboration puis montage et suivi des dispositifs avec la DDT et des partenaires de l'environnement divers selon les époques et les territoires couverts. Nous sommes donc très impliqués dans ces projets, habitués aux démarches partenariales sur ces sujets et conscients de l'adéquation qui existe entre notre agriculture de montagne à haute valeur naturelle et le maintien d'un haut niveau de qualité de notre environnement.

Dans les Hautes-Alpes, il existe aussi un groupe de travail départemental qui a été mis en place lors de la dernière programmation de FEADER. Il comprend les acteurs de l'environnement (animateurs Natura 2000, CEN-PACA, CBNA, parcs), la chambre d'agriculture, le CERPAM et les administrations DREAL et DDT05. Ce groupe se réunit au minimum deux fois par an, à l'initiative de la DDT. C'est le lieu d'échange et de coordination des actions agri-environnementales menées sur le département.

C'est lors de ce groupe de travail que la répartition du département en 5 territoires de PAEC a été faite. La chambre d'agriculture, de par sa légitimité d'action à l'échelle départementale, était la plus à même de coordonner le travail pour monter un PAEC sur les territoires hors parc. Ce choix de portage a été validé par les élus de la chambre d'agriculture lors de la dernière commission territoire du 31 octobre 2014 et approuvé lors du bureau du 12 novembre 2014 (cf extrait du PV en annexe6).

Aussi, la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, en collaboration avec le CERPAM, les animateurs Natura 2000 du territoire, l'animatrice Natura 2000 départementale, la DDT et le CEN-PACA, propose un projet agro-environnemental et climatique à l'échelle du territoire de la Haute Durance.

3.2 L'organisation du travail

a) Rôle de la Chambre d'Agriculture :

En tant qu'opérateur, la chambre d'agriculture assumera l'ensemble des missions qui lui sont dévolues, à savoir :

- La mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire concerné avec l'installation d'instances de concertation (comité de pilotage et comité technique),
- Le lien avec les financeurs et l'administration (Conseil Régional, DRAAF, DDT, DREAL, ASP),
- La définition précise des mesures avant la période de contractualisation,
- La communication auprès des agriculteurs (réunions d'information, courriers ciblés, article de presse...) et l'évaluation du PAEC,

- La mise en place d'une animation à l'échelle du périmètre du PAEC, en lien avec les partenaires techniques,
- Le montage des dossiers chez les agriculteurs (sur la base d'un diagnostic agricole et environnemental) en partenariat avec les acteurs de l'environnement, Le suivi et l'accompagnement des agriculteurs engagés,
- La recherche de mesures complémentaires d'investissement pour accompagner la réalisation des contrats,
- La définition et le suivi des indicateurs d'évaluation du PAEC.

b) Rôle des partenaires :

Tous les partenaires ont contribué à la définition du contenu (zonage, mesures et enjeux) et à la rédaction du PAEC. Ils seront également fortement mobilisés pour la rédaction des cahiers des charges précis de chaque mesure.

CERPAM

Le CERPAM assurera l'animation et la mise en œuvre des MAEC SHP Entités collectives sur l'ensemble du territoire du PAEC :

- mise en place des contrats MAEC SHP auprès des structures collectives éligibles,
- définition et évaluation des secteurs et ilots de STH et de surfaces cibles pouvant faire l'objet d'un engagement selon le cahier des charges de la mesure,
- préparation du dossier de contractualisation et remise aux bénéficiaires et à l'instance d'instruction administrative (hors déclaration PAC et saisie TéléPAC faisant l'objet d'une instruction spécifique par les éleveurs eux-mêmes ou une structure accompagnante) ; la réalisation du dossier de contractualisation fera l'objet d'une facturation au temps passé auprès des structures collectives bénéficiaires.

Il assurera aussi la réalisation dans le cadre des MAEC localisées Biodiversité -appliquées aux alpages- (et leur combinaison éventuelle avec une MAEC SHP entités collectives) des diagnostics exigés et des plans de gestion pastorale nécessaires à la contractualisation :

- plan de gestion pastorale incluant un diagnostic initial des surfaces engagées, préconisation de gestion du pâturage associé ou non à des interventions sur la végétation selon les EU définis dans les mesures localisées, en concertation avec les opérateurs DOCOB désignés dans le PAEC ou l'opérateur PAEC,
- instruction du dossier de contractualisation et remise aux bénéficiaires, à l'opérateur PAEC et à l'instance d'instruction administrative (hors déclaration PAC et saisie TéléPAC faisant l'objet d'une instruction spécifique qui pourra par exemple être réalisée par les Chambres d'agriculture ou les éleveurs eux-mêmes)

Organismes environnementaux (CEN 04/05, CBNA, ONCFS) et animateurs Natura 2000 :

Avant la période de contractualisation, ils vont participer à l'élaboration des listes d'espèces pour les mesures Herb07 sur les prairies de fauche et les zones humides.

Lors de la période de contractualisation, ils interviendront en binôme avec la chambre d'agriculture ou le CERPAM pour apporter leurs connaissances environnementales afin de cibler les parcelles à contractualiser en fonction des enjeux d'habitats et d'espèces et ils participeront, au cas par cas, à la définition des pratiques agricoles favorables explicitées dans les plans de gestion. Une veille écologique est également prévue par les animateurs sur les secteurs les plus sensibles sur la durée de la contractualisation.

DDT

Elle apporte son appui à la démarche administrative et aide l'opérateur à accomplir sa mission en collaborant autant que possible aux différentes tâches.

Elle mobilise le groupe départemental agri-environnemental autant que nécessaire pour permettre une bonne coordination et l'échange méthodologique.

3.3 La Gouvernance

Le travail de préparation et de rédaction du PAEC s'est organisé en trois types de réunion, pilotées par la chambre d'agriculture :

- Un comité de pilotage qui fixe les grandes orientations stratégiques du PAEC (limites du territoire, enjeux, rôle de chacun, organisation...). La composition est représentative du partenariat local (élus locaux (communautés de communes, conseil général, conseil régional), représentants agricoles, acteurs de l'environnement (CEN, CBNA, présidents des COFIL Natura 2000). Ce comité de pilotage s'est réuni le 16 décembre après-midi. Il se réunira à nouveau pour définir les phases d'animation dès la réponse du comité technique régional pour le présent appel à projet. Il se réunira au moins une fois par an ;
- Un comité technique a été mis en place. Il comprend les techniciens des structures et organisations impliquées dans le PAEC : Chambre d'agriculture, CERPAM, animateurs Natura 2000 des différents sites et animatrice départementale, ONCSF, CEN, DDT). 3 réunions de COTECH et de nombreux échanges techniques ont permis de co-construire dans son contenu et dans sa rédaction le présent PAEC. Ce comité technique se réunira autant que nécessaire pendant la durée du projet ;
- Réunion avec des agriculteurs : Pour une contrainte de temps, seuls les responsables professionnels ont fait l'objet d'une information via la commission territoire de la chambre d'agriculture et via une réunion de travail dédiée aux PAEC.

4. Mise en œuvre du PAEC

4.1 Objectifs à atteindre

Les objectifs à atteindre correspondent aux nombre d'ha indiqués dans le tableau budgétaire. Sur les 183 agriculteurs du territoire, seuls 80 étaient bénéficiaires d'une PHAE. L'objectif est de pouvoir réaliser des contrats chez 50 d'entre eux et sur un minimum de 32 groupements pastoraux.

- Modalité de sélection des contrats

La phase de contractualisation est prévue pour 3 ans, de 2015 à 2017. A partir de 2018, seules les structures collectives nouvellement constituées ou les jeunes agriculteurs nouvellement installés qui ne reprendraient pas de contrat MAEC d'un cédant, pourraient rentrer dans la démarche.

En 2015, tous les contrats ne pourront pas être montés, pour des raisons pratiques liées au territoire de haute-montagne non accessibles l'hiver.

Aussi, pour les structures collectives : tous les GP et les autres structures éligibles bénéficieront de la mesure SHP collective.

Mais pour la mesure de gestion plus localisée, le CERPAM ne montera que les dossiers pour lesquels des plans de gestion existent et datent de 2013 ou 2014, ainsi que les structures collectives qui ont réalisé une MAET en 2010 pour lesquelles une visite terrain a été faite.

Les autres contrats ne pourront commencer qu'en 2016, ou 2017, suite à une visite terrain en été 2015.

Pour les agriculteurs : Ceux qui bénéficient d'un contrat MAET en 2014 seront prioritaires pour réaliser un contrat MAEC en 2015. Comme pour les GP, les plans de gestion réalisés en 2013 et 2014 seront reconduits, sauf si le plan de gestion préconisé n'est pas le plus pertinent au regard des enjeux environnementaux. Les plans de gestion antérieurs à 2013 seront refaits.

Pour les agriculteurs qui n'ont pas eu de MAET précédemment, une animation spécifique sera nécessaire pour les faire entrer dans la démarche. Les contrats seront plutôt proposés sur 2016 et 2017.

A partir de 2018, seuls les jeunes agriculteurs et les nouvelles structures collectives pourront bénéficier d'un contrat.

4.2 Budget à définir pour chaque étape :

Le tableau en annexe 7 récapitule l'ensemble des postes financiers prévus pour ce PAEC.

Globalement, le besoin budgétaire global pour 5 ans est de : 4 408 837.9 €

Soit : ZIP « herbe » : 3 300 000 €

ZIP Natura 2000 : 1 038 882.5 €

ZIP Zones humides : 20 024.3 €

ZIP SRCE : 49 931.1 €

Les nouveaux demandeurs au-delà de 2017 pourront être pris en compte sur les reliquats d'enveloppe.

Le montage des dossiers nécessite en moyenne 2 jours/dossier pour la chambre d'agriculture et 3 jours/dossier pour le CERPAM (coût journée de 550 €HT). Les animateurs natura 2000 auront également ½ j/dossier.

L'animation va nécessiter 5 jours/an sur les 3 années de contractualisation.

4.3 Modalités de suivi et d'évaluation :

Afin d'évaluer le projet sur la durée, il est prévu plusieurs indicateurs de suivi qui devront permettre :

- De suivre le rythme de contractualisation,
- De centraliser tous les diagnostics pour assurer leur homogénéité,
- De suivre les actions complémentaires mises en œuvre (formation, investissements...),
- De mesurer les impacts des actions du PAEC mises en œuvre au regard des enjeux environnementaux ciblés,
- De suivre la consommation budgétaire.

Les données seront issues du dépôt des dossiers PAC (nombre d'exploitations sous contrat, surfaces et type de mesure engagées, montants...)

Elles seront aussi issues des diagnostics individuels décrivant le fonctionnement de l'exploitation et son environnement.

Au niveau cartographique, deux indicateurs sont intéressants à superposer :

- La localisation des parcelles contractualisées,
- L'inventaire écologique localisant les habitats à enjeux.

Le travail sur les modalités techniques et opérationnelles d'évaluation fera l'objet d'un comité technique spécifique dès l'acceptation du PAEC.

L'information sur ces modalités sera alors donnée au COPIL.

4.4 Perspectives

La chambre d'agriculture souhaite la mise en œuvre d'un projet agro-environnemental et climatique sur ce territoire car elle voit dans ce projet un outil d'impulsion fort pour poursuivre la sensibilisation des agriculteurs à l'environnement, élargir le champ des bénéficiaires de mesures agro-environnementales en vue d'accompagner les pratiques vers l'agro-écologie.

Cette démarche vient en parallèle de la mise en œuvre de la nouvelle PAC, réforme qui permet un rééquilibrage des aides en faveur des éleveurs et de la montagne pour une meilleure prise en compte de leur impact favorable sur l'environnement. Les mesures agri-

environnementales permettent d'aller plus loin sur la question de l'environnement et de la gestion des espaces naturels et cultivés en impliquant encore plus fortement les agriculteurs dans l'adaptation de leurs pratiques à leur environnement et dans la prise en compte de la biodiversité, tout en assurant la pérennité et le développement de l'agriculture du territoire. L'ouverture des MAEC sur un périmètre plus large que les anciennes MAET donne l'occasion de démultiplier cette démarche de prise en compte de l'environnement.

L'expérience a démontré que le binôme organisé entre la chambre d'agriculture et les acteurs de l'environnement était très efficace pour faire rentrer les agriculteurs dans ce type de démarche. La chambre d'agriculture, de par ses compétences, a toute la confiance des agriculteurs et constitue donc la bonne courroie de transmission entre les agriculteurs et les acteurs de l'environnement.

De plus, ces mesures sont très liées au dossier PAC, avec des règles d'interaction spécifiques qu'il faut connaître. La chambre d'agriculture a toutes les connaissances pour faire ce lien.

L'objectif est donc que ce PAEC permette un développement de l'agri-environnement sur ce territoire, en termes de nombre d'agriculteurs concernés et en termes de surfaces couvertes.

L'agriculture de haute montagne a des spécificités que ce type de démarche permet de mettre en avant. C'est une carte importante à jouer également auprès des habitants et visiteurs du territoire.

Annexes

Annexe1 : Liste des fichiers transmis

- 1. Les fichiers cartographiques nécessaires au PAEC :
 - (a) Périmètre du PAEC**
 - (b) ZIP Natura 2000**
 - (c) ZIP biodiversité Zones humides**
 - (d) ZIP biodiversité corridors**
 - (e) ZIP herbe****

- 2. Le fichier listant les habitats et enjeux sur les zones Natura 2000**

- 3. Le fichier excel relatif aux mesures proposées et aux objectifs de contractualisation avec le budget**

- 4. La présentation faite en COPIL le 16 décembre 2014**

- 5. La liste de présence en COPIL**

Annexe 2 : Liste des communes du PAEC haute Durance

Colonne1	NOM_COMM	INSEE_COMM	STATUT	NOM_DEPT
Haute Durance	BARATIER	05012	Commune simple	HAUTES-ALPES
Haute Durance	BRIANCON	05023	Sous-préfecture	HAUTES-ALPES
Haute Durance	CERVIERES	05027	Commune simple	HAUTES-ALPES
Haute Durance	CREVOUX	05044	Commune simple	HAUTES-ALPES
Haute Durance	EYGLIERS	05052	Commune simple	HAUTES-ALPES
Haute Durance	GUILLESTRE	05065	Chef-lieu de canton	HAUTES-ALPES
Haute Durance	MONT-DAUPHIN	05082	Commune simple	HAUTES-ALPES
Haute Durance	MONTGENEVRE	05085	Commune simple	HAUTES-ALPES
Haute Durance	NEVACHE	05093	Commune simple	HAUTES-ALPES
Haute Durance	LES ORRES	05098	Commune simple	HAUTES-ALPES
Haute Durance	PUY-SAINT-ANDRE	05107	Commune simple	HAUTES-ALPES
Haute Durance	RISOUL	05119	Commune simple	HAUTES-ALPES
Haute Durance	LA ROCHE-DE-RAME	05122	Commune simple	HAUTES-ALPES
Haute Durance	SAINT-ANDRE-D'EMBRUN	05128	Commune simple	HAUTES-ALPES
Haute Durance	SAINT-CHAFFREY	05133	Commune simple	HAUTES-ALPES
Haute Durance	SAINT-CREPIN	05136	Commune simple	HAUTES-ALPES
Haute Durance	SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES	05151	Commune simple	HAUTES-ALPES
Haute Durance	SAINT-SAUVEUR	05156	Commune simple	HAUTES-ALPES
Haute Durance	LA SALLE-LES-ALPES	05161	Commune simple	HAUTES-ALPES
Haute Durance	VAL-DES-PRES	05174	Commune simple	HAUTES-ALPES
Haute Durance	VARS	05177	Commune simple	HAUTES-ALPES
Haute Durance	VILLAR-SAINT-PANCRACE	05183	Commune simple	HAUTES-ALPES
Haute Durance	PUY-SAINT-PIERRE	05109	Commune simple	HAUTES-ALPES

Annexe 3 : Enjeux environnementaux

Sites concernés	Code EUR28	Intitulé de l'habitat	Espèce(s) à enjeu présente(s) dans l'habitat	Enjeu de conservation	Objectifs et résultats attendus sur le milieu	Engagements unitaires proposés
Clarée-Rochebrune	3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	Chiroptères, amphibiens	Fort	Adapter les pratiques pastorales pour la préservation des milieux aquatiques et leurs espèces associées (mise en défens si nécessaire).	MAEC SHP collectif HERB09 LINEA07
Clarée-Rochebrune	3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	Chiroptères, amphibiens	Fort	Adapter les pratiques pastorales pour la préservation des milieux aquatiques et leurs espèces associées (mise en défens si nécessaire).	MAEC SHP collectif HERB09 LINEA07
Clarée	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	Chiroptères, amphibiens	Moyen	Adapter les pratiques pastorales pour la préservation des milieux aquatiques et leurs espèces associées (mise en défens si nécessaire).	MAEC SHP collectif HERB09 LINEA07
Steppique - Rochebrune	3220	Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	Chabot, Ecrevisse à pieds blancs	Assez Fort	Eviter la pollution, la modification des écoulements, les prélèvements amonts, et le piétinement des ripisylves et des adoux, par la mise en défens et/ou le maintien de bandes enherbée entre les parcelles labourées.	Pas d'engagement unitaire permettant d'assurer le maintien ou la restauration de l'état de conservation de cet habitat.
Steppique - Rochebrune	3230	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Myricaria germanica	Chabot, Ecrevisse à pieds blancs	Assez Fort	Eviter la pollution, la modification des écoulements, les prélèvements amonts, et le piétinement des ripisylves et des adoux, par la mise en défens et/ou le maintien de bandes enherbée entre les parcelles labourées.	Pas d'engagement unitaire permettant d'assurer le maintien ou la restauration de l'état de conservation de cet habitat
Steppique - Rochebrune	3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos	Chabot, Ecrevisse à pieds blancs	Assez Fort	Eviter la pollution, la modification des écoulements, les prélèvements amonts, et le piétinement des ripisylves et des adoux, par la mise en défens et/ou le maintien de bandes enherbée entre les parcelles labourées.	Pas d'engagement unitaire permettant d'assurer le maintien ou la restauration de l'état de conservation de cet habitat
Steppique	4030	Landes sèches européennes		Assez Fort	Maintenir un milieu en mosaïque, comprenant landes et zones enherbées, par un pastoralisme extensif.	HERB09 HERB09+OUVERT01 HERB09+OUVERT02 HERB09+OUVERT03

Steppique - Clarée - Rochebrune	4060	Landes alpines et boréales	Dracocéphale d'Autriche, Astragale queue-de-renard, Tétrasyre, Lagopède, Bartavelle	Assez Fort	Maintenir un milieu en mosaïque, comprenant landes, zones enherbées, mégaphorbiaies et fourrés de saules, par un pastoralisme extensif.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB09+HERB03
Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette	4080	Fourrés de saules sub-arctiques	Perdrix bartavelle	Faible	Maintenir un milieu en mosaïque, comprenant landes, zones enherbées, mégaphorbiaies et fourrés de saules, par un pastoralisme extensif.	MAEC SHP collectif HERB09
Steppique - Clarée - Rochebrune	4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux	Perdrix bartavelle	Assez Fort	Maintenir un milieu en mosaïque, comprenant landes et zones enherbées, par un pastoralisme extensif.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB09+OUVERT01 HERB09+OUVERT02 HERB09+OUVERT03
Steppique - Clarée - Rochebrune	5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	Ecaille chinée, Prunier de Briançon, Chiroptères, Bartavelle	Assez Fort	Maintenir un milieu en mosaïque, comprenant landes et zones enherbées, par un pastoralisme extensif.	HERB09 HERB09+OUVERT01 HERB09+OUVERT02 HERB09+OUVERT03
Steppique	5210	Matorrals arborescents à Juniperus spp.	Genévrier thurifère	Assez Fort	Maintenir un milieu en mosaïque, comprenant landes et zones enherbées, par un pastoralisme extensif.	HERB09 HERB09+OUVERT01 HERB09+OUVERT02 HERB09+OUVERT03
Steppique	6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi	Dracocéphale d'Autriche	Moyen	Veille écologique sur les milieux rocheux avec mise en défens si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09
Clarée-Rochebrune	6150	Pelouses boréo-alpines siliceuses	Dracocéphale d'Autriche, Lagopède, Bartavelle	Fort	Favoriser ou adapter les pratiques pastorales pour la préservation des combes à neiges.	MAEC SHP collectif HERB09

Steppique - Clarée - Rochebrune	6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	Laineuse du Prunellier, Damier de la Succise, Chiroptères, Lagopède, Bartavelle	Fort	Favoriser ou adapter les pratiques pastorales pour la préservation des pelouses calcaires alpines. Actions mécaniques de réouverture à prévoir si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB09+OUVERT02 HERB09+OUVERT03
Steppique - Clarée - Rochebrune	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)	Astragale Queue de Renard, Laineuse du Prunellier, Damier de la Succise, Ecaille chinée, Chiroptères, Bartavelle, Lagopède	Fort	Favoriser ou adapter les pratiques pastorales pour la préservation des pelouses sèches. Actions mécaniques de réouverture à prévoir si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB09+HERB03 HERB06 HERB07 HERB09+OUVERT01 HERB09+OUVERT02 HERB09+OUVERT03
Clarée - Rochebrune	6230	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	Chiroptères	Fort	Favoriser ou adapter les pratiques pastorales pour la préservation des pelouses herbeuses à Nard, riches en espèces.	MAEC SHP collectif HERB09
Steppique - Clarée - Rochebrune	6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion eaeruleae)	Chiroptères	Fort	Favoriser ou adapter les pratiques pastorales pour la préservation des prairies humides, avec mise en défens si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB07 HERB03+HERB06
Steppique - Clarée	6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Chiroptères	Assez Fort	Adapter les pratiques pastorales et de fauche pour la préservation des mégaphorbiaies, avec mise en défens si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB07 HERB03+HERB06
Steppique	6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	Azuré de la Sanguisorbe	Fort	Restauration ou entretien des prés de fauche par le maintien de la fauche.	HERB06 HERB07 HERB03+HERB06
Steppique - Clarée -	6520	Prairies de fauche de montagne	Alouette lulu, Bondrée apivore,	Fort	Restauration ou entretien des prairies de fauches de montagne par le maintien de la fauche. Mise en	HERB06 HERB07

Rochebrune			Crave à bec rouge, Perdrix bartavelle, Pie grièche écorcheur, Tétras-lyre, Chiroptères		défens (si nécessaire) et respect du calendrier de fauche/pâturage.	HERB03+HERB06 HERB08
Clarée - Rochebrune	7140	Tourbières de transition et tremblantes	Chiroptères	Fort	Adapter les pratiques pastorales pour la préservation des tourbières, avec mise en défens si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09
Clarée - Rochebrune	7220	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)		Fort	Eviter la pollution, la modification des écoulements, les prélèvements amonts, et le piétinement des sources pétrifiantes avec formation de tuf, par la mise en défens.	MAEC SHP collectif HERB09
Steppique - Clarée - Rochebrune	7230	Tourbières basses alcalines	Liparis de Loesel	Fort	Eviter la pollution, la modification des écoulements, les prélèvements amonts, et le piétinement des zones humides, par la mise en défens si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09
Clarée - Rochebrune	7240	Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscae	Espèces arctico-alpines	Fort	Eviter la pollution, la modification des écoulements, les prélèvements amonts, et le piétinement des zones humides, par la mise en défens si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09
Steppique - Clarée - Rochebrune	8110	Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani)	Lagopède	Moyen	Adapter les pratiques pastorales pour la préservation des milieux rocheux et de leurs espèces associées. Limiter le passage des troupeaux pour éviter l'érosion et mettre en défens certains secteurs si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09
Steppique - Clarée - Rochebrune	8120	Eboulis calcaires et de schistes calcaires (calcschistes) des étages montagnard à alpin (Thlaspielea rolundifolii)	Lagopède	Moyen	Adapter les pratiques pastorales pour la préservation des milieux rocheux et de leurs espèces associées. Limiter le passage des troupeaux pour éviter l'érosion et mettre en défens certains secteurs si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09
Steppique - Clarée - Rochebrune	8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	Lagopède, Sabot de Vénus	Moyen	Adapter les pratiques pastorales pour la préservation des milieux rocheux et de leurs espèces associées. Limiter le passage des troupeaux pour éviter l'érosion et mettre en défens certains secteurs si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09
Steppique	91EO	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	Chabot, Chiroptères	Moyen	Maintenir le linéaire de ripisylve pour assurer la fonction de corridor écologique par une mise en défens du pâturage.	HERB09

Steppique - Clarée - Rochebrune	9420	Forêts alpines à <i>Larix decidua</i> et/ou <i>Pinus cembra</i>	Barbastelle, Tétrasyre	Fort	Adapter les pratiques pastorales pour la préservation des milieux forestiers et de leurs espèces associées. Limiter le passage des troupeaux pour éviter l'érosion et mettre en défens certains secteurs si nécessaire. Retard de pâturage si habitat favorable à la reproduction du Tétrasyre.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB09+HERB10
Steppique - Clarée - Rochebrune	9430	Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (* si sur substrat gypseux ou calcaire)	Isabelle de France, Sabot de Vénus, Barbastelle	Fort	Adapter les pratiques pastorales pour la préservation des milieux forestiers et de leurs espèces associées. Limiter le passage des troupeaux pour éviter l'érosion et mettre en défens certains secteurs si nécessaire.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB09+HERB10
Steppique	9560	Forêts endémiques à <i>Juniperus</i> spp.	Genévrier thurière	Assez Fort	Préserver la régénération naturelle des genévriers thurifères de la végétation concurrente. Maintien d'un pastoralisme extensif, avec gestion fine sur les zones à enjeux.	HERB09
Steppique	HD	Arbres têtards	Pique-prune, Chiroptères	Fort	Repérer et maintenir des arbres "réservoirs de biodiversité" par des mesures adaptées (taille).	LINEA02
Steppique - Clarée	HD	Infrastructures agro-écologiques	Chiroptères, Pique-prune	Fort	Maintenir un linéaire de haies et de canaux suffisant pour assurer la fonction de corridor écologique. Repérer et maintenir des arbres "réservoirs de biodiversité" par des mesures adaptées (taille).	HERB09 LINEA01 LINEA02 LINEA06 LINEA07 MILIEU03
Steppique - Clarée	HD	Cultures	Chiroptères, Écaille chinée, messicoles	Fort	Veiller à la qualité des chaînes trophiques en supprimant les traitements phytosanitaires sur les cultures et en favorisant les techniques alternatives.	PHYTO02
Rochebrune	HD	Pelouses mésophiles des sols profonds à <i>Festuca paniculata</i>	Tétrasyre, Perdrix bartavelle	Moyen	Maintenir un milieu en mosaïque, comprenant landes et zones enherbées, par un pastoralisme extensif et/ou la fauche.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB06 HERB07 HERB09+OUVERT01 HERB09+OUVERT02 HERB09+OUVERT03

Steppique – Clarée	HD	Bois de Frênes et de Trembles	Chiroptères	Moyen	Adapter les pratiques pastorales pour la préservation des milieux forestiers et de leurs espèces associées. Limiter le passage des troupeaux pour éviter l'érosion et mettre en défens certains secteurs si nécessaire. NB : une MAEC ne sera mise en place sur ces milieux que si un enjeu espèce est avéré.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB09+HERB10
Steppique - Clarée - Rochebrune	HD	Forêts supraméditerranéennes et montagnardes de Pins sylvestres	Chiroptères, Isabelle de France, Sabot de Vénus	Moyen	Adapter les pratiques pastorales pour la préservation des milieux forestiers et de leurs espèces associées. Limiter le passage des troupeaux pour éviter l'érosion et mettre en défens certains secteurs si nécessaire. NB : une MAEC ne sera mise en place sur ces milieux que si un enjeu espèce est avéré.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB09+HERB10
Steppique - Clarée	HD	Plantations de conifères	Chiroptères	Faible	Adapter les pratiques pastorales pour la préservation des milieux forestiers et de leurs espèces associées. Limiter le passage des troupeaux pour éviter l'érosion et mettre en défens certains secteurs si nécessaire. NB : une MAEC ne sera mise en place sur ces milieux que si un enjeu espèce est avéré.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB09+HERB10
Clarée - Rochebrune	HD	Plantations de Mélèze d'Europe	Chiroptères	Faible	Adapter les pratiques pastorales pour la préservation des milieux forestiers et de leurs espèces associées. Limiter le passage des troupeaux pour éviter l'érosion et mettre en défens certains secteurs si nécessaire. NB : une MAEC ne sera mise en place sur ces milieux que si un enjeu espèce est avéré.	MAEC SHP collectif HERB09 HERB09+HERB10

Suivi des Mesures agri-environnementales 2009-2014

Département des Hautes-Alpes

Premiers résultats et premières conclusions

10 décembre 2014

Olivier Senn

Ces premiers résultats concernent quatre types de milieux :

- Prairies de fauche
- Milieux embroussaillés
- Pelouses subalpines d'alpage
- Pelouses alpines d'alpage

Prairies de fauche

- Site de La Reste (Châteauroux-les-Alpes) : prairies montagnardes.

Objectif : comparer une parcelle en MAEt où l'on applique une diminution des apports d'engrais, avec une station témoin.

- o Station en MAEt : réduction des engrais minéraux de 120 kg/ha/an (10-20-20) à 70 kg/ha/an (0-20-20).
- o Station témoin : la dose de 120 kg/ha/an (10-20-20) est maintenue.

Les résultats :

- station en MAEt : sur 8m², la diversité floristique est stable avec 29 espèces (dont 24 présentes en 2009) ; la part des graminées augmente (de 50 à 75%), celle des légumineuses diminue (40 à 10%). La part du sainfoin passe de 32 à 7%, le fromental (avoine élevée) de 4 à 15%.

- station témoin : sur 8m², la diversité floristique est quasi stable (elle passe de 31 à 30 espèces, dont 26 présentes en 2009) ; la part des catégories fourragères (graminées, légumineuses, diverses fourragères et non fourragères) est très stable, les quatre premières espèces dominantes sont identiques en 2009 et en 2014.

Premiers constats : pas d'explication évidente quant à cette diminution des légumineuses au profit des graminées dans cette parcelle MAEt sans apport d'azote minéral ; les deux prairies ne sont pas tout à fait comparables quant au type de végétation, d'où la difficulté à conclure sur l'effet de la diminution de l'apport d'engrais.

Dans les deux cas, la diversité floristique se maintient.

- Site du Village (Ceillac) : prairies subalpines.

Objectif : comparer une parcelle en MAEt où l'on applique une date de fauche plus tardive, avec une station témoin.

- o Station en MAEt : date de fauche retardée au 10 juillet et limitation des apports azotés (65 U/ha/an).
- o Station témoin : fauche plus précoce (25 juin), même type de fertilisation ; cette parcelle est utilisée par un centre de vacances pour des activités récréatives dès la fin juin.

Les résultats :

- station en MAEt : sur 8m², la diversité floristique est quasi stable (elle passe de 28 à 26 espèces) ; les pourcentages des catégories fourragères ne changent pas en 2014 par rapport à 2009, les trois premières espèces dominantes sont inchangées.
- station témoin : sur 8m², la diversité floristique diminue, passant de 23 à 17 espèces ; la part des diverses fourragères est stable, les graminées et les non fourragères augmentent légèrement, les légumineuses diminuent (de 25 à 15%), les quatre premières espèces sont identiques pour ces deux années de mesure.

Premiers constats : la diversité floristique se maintient dans la parcelle en MAEt, la part des catégories fourragères ne change pas ; dans la parcelle témoin, l'utilisation anthropique

(provoquant un piétinement important) est très probablement un facteur aggravant quant à l'évolution de la diversité floristique.

- Site du Rivet du Milieu (La Grave) : prairie subalpine.

Objectif : maintien de la diversité floristique en limitant les apports azotés à 45 U/ha/an (et absence d'apports d'azote minéral) et report de la date de fauche au 15 août.

- o Station du Rivet du Milieu.

Les résultats :

- la diversité floristique chute assez fortement : elle passe, sur 8m², de 42 espèces à 31 espèces ; l'explication est simple : cette parcelle a été ravagée par les campagnols terrestres, nombreux sur cette commune. La part des catégories fourragères ne varie guère d'une année à l'autre.

Premiers constats : on ne peut évidemment pas conclure avec cet impact des campagnols ; on a observé, dans d'autres cas, au bout de peu d'années, et si les campagnols disparaissaient, une forte remontée de la diversité floristique.

- Site du Bourget (Cervières) : prairies humides des marais du Bourget.

Objectif : maintien de la pratique de la fauche pour favoriser la diversité floristique et limiter l'embroussaillage dans des pelouses humides.

- o Station MAEt : fauche toutes les années à partir du 1^{er} août.
- o Station témoin : pas d'obligation de fauche (en particulier lors des années les plus humides).

Les résultats :

- station MAEt : maintien de la diversité floristique (29 espèces en 2009, 28 espèces en 2014, sur 8m²) ; peu de changement dans les pourcentages des catégories fourragères et espèces dominantes identiques. Pas de développement des ligneux.
- station témoin : légère augmentation de la diversité floristique (elle passe de 32 à 35 espèces) ; peu de changement dans la part des catégories fourragères. Le saule fétide se maintient à un niveau très faible.

Premiers constats : pas de fortes variations de la diversité floristique, pas d'augmentation de l'embroussaillage dans la parcelle MAEt, comme dans la parcelle témoin.

- Site des Bernes (La Grave) : prairie de fétuque paniculée (queyrel).

Objectif : maintien de la diversité floristique et limitation du développement de la fétuque paniculée.

- o Station MAEt : fauche à la motofaucheuse après le 15 août.

Les résultats :

- légère augmentation de la diversité floristique (de 45 à 51 espèces sur 25 m²) ; légère augmentation du recouvrement de la végétation et du recouvrement de la fétuque paniculée (de 40 à 51%) ; à l'état initial, la parcelle était légèrement impactée par les campagnols terrestres.

Premiers constats : difficile de considérer l'augmentation de la diversité floristique comme étant due à la pratique de fauche ; on peut penser que la diversité floristique s'est légèrement améliorée du fait de la disparition des campagnols terrestres.

Bilan sur les prairies de fauche : en général (sauf en cas de dégâts des campagnols), la diversité floristique se maintient au bout de cinq années. Il est difficile de comparer les parcelles en MAEt et les parcelles dites témoin, du fait de situations légèrement différentes lors des mesures initiales et de certaines pratiques particulières (piétinement par exemple).

Milieux embroussaillés

- Site du Merdanel (Saint-Crépin) : parcours montagnards débroussaillés.

Objectif : maintien de l'ouverture des milieux.

- o Station rive droite : pâturage raisonné et élimination des refus deux fois en cinq ans.
- o Station rive gauche : uniquement pâturage raisonné.

Les résultats :

- en rive droite : légère diminution des débris ligneux au sol (85 à 67%), légère augmentation de la strate herbacée (13 à 23%), forte augmentation de l'emprise des ligneux (5 à 26%) ; la hauteur moyenne des ligneux passe de 11 cm en 2009 à 70 cm en 2014. Une seule coupe a été effectuée.
- en rive gauche : légère diminution des débris ligneux (76 à 64%), très légère augmentation de la strate herbacée (31 à 37%), augmentation de l'emprise des ligneux (13 à 21%) ; la hauteur moyenne des ligneux passe de 21,5 à 35,5 cm en cinq ans.

Premiers constats : on confirme que le développement des broussailles, dans ces pelouses sèches, est la trajectoire naturelle d'évolution ; le pâturage de ces pelouses, à la valeur pastorale très faible, ne peut avoir qu'un effet très limité sur les ligneux, surtout dans les stations où la dynamique est particulièrement forte (cas de la station en rive droite). Des débroussaillages mécaniques seront indispensables pour maintenir ces milieux ouverts.

- Site de Céüse (Manteyer) : lande à genêt à rameaux rayonnants (espèce protégée).

Objectif : éviter la fermeture de ces milieux et la trop grande prolifération des genêts, sans les détruire, par un gardiennage serré.

- o Station 1 : recouvrement moyen du genêt.
- o Station 2 : recouvrement fort du genêt.

Les résultats :

- station 1 : l'emprise du genêt passe de 34 à 46% (augmentation de 35% par rapport à l'état de 2009), la hauteur moyenne est stable (52 cm en 2009, 50 cm en 2014) ; la hauteur maximale des touffes est de 82 cm en 2009, 88 cm en 2014.
- station 2 : l'emprise du genêt passe de 68 à 78% (augmentation de 15% par rapport à l'état de 2009, la hauteur moyenne est stable (78 cm en 2009, 79 cm en 2014) ; la hauteur maximale des touffes est identique pour ces deux années de mesures (131 cm).

Premiers constats : nous avons fait l'hypothèse en 2009 que le phénomène d'embroussaillage s'amplifierait davantage dans la station 2, déjà fortement embroussaillée.

Ce n'est pas ce que l'on observe : la dynamique est plus forte dans la station où le recouvrement était moyen, elle se ralentit dans la station où le recouvrement était déjà fort. Un gardiennage serré n'est pas suffisant pour s'opposer à la dynamique du genêt à rameaux rayonnants.

Bilan sur les milieux embroussaillés : on ne pourra jamais faire jouer à un troupeau de brebis le rôle de débroussailleur, surtout si la strate herbacée est peu développée et que la dynamique des ligneux est forte.

Pelouses subalpines d'alpage

- Alpage de Lèche (La Cluse) : pelouse de fétuque paniculée (queyrel).

Objectif : maintien de la diversité floristique et limitation du développement de la fétuque paniculée et du nard raide. Un parc de fin d'après-midi a été mis en place par le Cerpam en août 2009.

- o Station parc : pâturage à certaines périodes de l'estive, toujours avec un charge-ment fort.

Les résultats :

- la diversité floristique est quasi stable (53 espèces en 2009, 55 en 2014) ; légère diminution du recouvrement de la queyrel (38 à 22%) et du nard raide (26 à 19%) et légère augmentation de l'indice de valeur pastorale (29 à 33). Peu de variations des catégories fourragères.

Premiers constats : la ligne de lecture de la végétation s'est trouvée englobée dans le parc de fin d'après-midi mis en place en août 2009, mais elle se situe en bordure de ce parc, d'où très certainement une moindre exploitation de la ressource pastorale par le troupeau. Objectif atteint pour la diversité floristique et la diminution de l'emprise de la fétuque paniculée et du nard raide.

- Alpage de Lèche (La Cluse) : pelouse de fétuque paniculée (queyrel).

Objectif : report de pâturage de ce queyrellin pour ne pas perturber les nichées de Tétrasyre.

- o Station tétras : elle est pâturée à partir du mois de septembre.

Les résultats :

- la diversité floristique augmente : 49 espèces sur 25 m² en 2009, 57 espèces en 2014 ; le recouvrement de la fétuque paniculée augmente sensiblement, de 53 à 77%, le recouvrement des espèces ligneuses passe de 32 à 36%. Peu de variations des catégories fourragères.

Premiers constats : il est intéressant de noter que la diversité augmente sensiblement dans ce groupement végétal ; on peut seulement craindre qu'elle ne baisse dans les années à venir si le recouvrement de la fétuque paniculée et celui des espèces ligneuses continuent leur progression.

- Alpage du Tourond (Champoléon) : pelouse subalpine à asphodèle blanc, laîche toujours verte et fétuque rouge.

Objectif : augmenter la diversité floristique par un gardiennage serré.

- o Station Clos La Selle en MAEt : gardiennage serré dès le début du mois de juillet.

Les résultats :

- la première moitié de la ligne permanente était pâturée lors de notre passage le 30 juin 2014 (un parc de chôme avait été mis en place lors de l'hélicoptage dans la dernière semaine de juin) ; nous avons fait les observations sur la deuxième moitié de la ligne (50 points). Diminution du nombre d'espèces sur la ligne (de 32, on passe à 27), avec l'apparition de nouvelles espèces assez banales inféodées aux pelouses grasses (dactyle, trisète jaunâtre, véronique petit-chêne, fléole des prés, pâturin des prés) ; forte augmentation des graminées fourragères, diminution des autres catégories fourragères. Forte augmentation de l'indice de valeur pastorale (celui-ci passe de 16 à 28).

Premiers constats : la mesure de gardiennage serré n'a manifestement pas été respectée sur ce secteur : des parcs de chôme ont très probablement été mis en place depuis plusieurs années. Cette pratique a conduit à une perte de diversité floristique, une apparition d'espèces banales des pelouses grasses et une augmentation de la valeur pastorale.

- Alpage de Col Vieux (Ristolas) : pelouse de fétuque paniculée (queyrel).

Objectif : maintenir ou restaurer la diversité floristique par un gardiennage serré.

- Station de la Médille en MAEt : gardiennage serré en début d'estive, dès la fin du mois de juin.

Les résultats :

- quasi stabilité de la diversité floristique sur 25 m² : 65 espèces en 2009, 66 en 2014 ; augmentation sensible du recouvrement de la fétuque paniculé (celui-ci passe de 22 à 42%).

Premiers constats : la forte diversité floristique se maintient avec cette pratique pastorale (gardiennage serré en début d'estive) ; les graminées fourragères médiocres augmentent sensiblement (55 à 68%) avec le développement de la fétuque rouge, au détriment des autres catégories fourragères. Peu de variation de l'indice de valeur pastorale.

Bilan sur les pelouses subalpines d'alpage : maintien de la diversité floristique dans les queyrellins où un gardiennage serré est préconisé, avec parfois une augmentation du recouvrement de la fétuque paniculée. Un report de pâturage conduit à une forte augmentation du recouvrement de la queyrel, en préservant toutefois la diversité floristique.

La mise en place de parcs de chôme dans une pelouse à forte diversité floristique entraîne une chute de celle-ci.

Pelouses alpines d'alpage

- Alpage du Tourond (Champoléon) : pelouse de mode nival à vulpin des Alpes.

Objectif : restaurer les pelouses des quartiers d'août fortement dégradées.

- Station de la Muande en MAEt : les pelouses de ce secteur ne sont pâturées qu'à partir de la fin du mois de juillet, avec un petit effectif de brebis.

Les résultats :

- peu de variations de la diversité floristique sur la ligne permanente (29 espèces en 2009, 25 en 2014) ; forte augmentation du recouvrement des espèces herbacées (de 49 à 67%), essentiellement due au développement des graminées

fourragères : vulpin des Alpes, fétuque violette, pâturin des Alpes, le recouvrement des espèces non fourragères restant stable. Augmentation de l'indice de valeur pastorale.

Premiers constats : l'objectif est atteint, à savoir faire progresser le recouvrement de la strate herbacée au détriment du sol nu et augmenter la valeur pastorale.

- Alpage du Venton (Cervières) : pelouse de mode nival à plantain des Alpes, benoîte des montagnes et laîche toujours verte.

Objectif : protéger des pelouses du quartier d'août (peu dégradées) d'un pâturage bovin trop précoce.

- o Station du Clot des Thures en MAEt : le pâturage des bovins est repoussé au 30 juillet.

Les résultats :

- très légère augmentation de la diversité floristique (de 30 à 33 espèces sur 25 m², de 26 à 27 sur la ligne permanente) ; le recouvrement de la végétation augmente, de 81% en 2009 à 95% en 2014), ceci concernant des espèces fourragères (plantain des Alpes, trèfle alpin, liondent helvétique) et des espèces non fourragères (benoîte des montagnes, véronique d'Allioni). Légère diminution des diverses fourragères au profit des autres catégories. Peu de variation de l'indice de valeur pastorale.

Premiers constats : l'objectif est atteint : le recouvrement de la strate herbacée a fortement augmenté, même si cela s'est fait avec le développement d'espèces fourragères et d'espèces non fourragères.

- Alpage de Col Vieux (Ristolas) : pelouse de mode nival à vulpin des Alpes et gnaphale couché.

Objectif : restaurer des pelouses de quartier d'août fortement dégradées.

- o Station du Col Vieux en MAEt : elle se trouve dans le secteur 8 de l'alpage, mis en défens depuis 2009.

Les résultats :

- stabilité de la diversité floristique, avec 18 espèces sur la ligne. Forte augmentation du recouvrement de la végétation herbacée qui passe de 37 à 52%, avec un développement des espèces fourragères (vulpin des Alpes, pâturin des Alpes) et des espèces non fourragères (laîche fétide, minuartie du printemps, véronique des Alpes). Forte augmentation des graminées fourragères au détriment des espèces non fourragères, augmentation de l'indice de valeur pastorale (13 à 19). Diminution du recouvrement des souches de vulpin des Alpes (signe de surpâturage).

Premiers constats : objectif également atteint : le recouvrement de la végétation herbacée augmente, en grande partie provoqué par le développement des graminées fourragères.

Bilan sur les pelouses alpines d'alpage : il est intéressant de constater qu'un report de pâturage dans ces pelouses dégradées de mode nival des quartiers d'août, avec éventuellement une baisse de l'effectif des troupeaux, ou qu'une mise en défens, permettent dans un laps de temps relativement court, une reconquête des espèces herbacées au détriment du sol nu, espèces le plus souvent d'intérêt pastoral.

En guise de conclusion

On constate qu'en général il est assez facile, dans les prairies comme dans les pelouses d'alpage, de maintenir la diversité floristique avec une pratique de fauche ou une pratique pastorale adaptée, qu'il est très facile de faire chuter cette diversité floristique (en mettant en place un parc de chôme par exemple) et qu'il est beaucoup plus difficile, sur une période de cinq ans, de relever le niveau de la diversité floristique.

La maîtrise des ligneux est compliquée avec les ovins : dans une pelouse à faible recouvrement herbacé, où le chargement ne pourra être élevé, il sera très difficile de contenir toutes ces espèces ligneuses après un débroussaillage. L'impact sera quasi nul pour contrer le développement de ligneux d'1 m de hauteur, comme le genêt à rameaux rayonnants.

Un des enseignements forts de cette étude aura été de constater qu'une pratique pastorale adaptée, voire une mise en défens, sur des pelouses de mode nival en quartiers d'août, permet une reconquête spectaculaire de la végétation herbacée au détriment du sol nu.

Annexe 5: Occupation du sol – Tableau de synthèse

		<i>Surface en hectares</i>
		Haute Durance
Territoires artificialisés - Zones urbanisées		
111	Tissu urbain continu	0
112	Tissu urbain discontinu	1486
Territoires artificialisés - Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication		
121	Zones industrielles et commerciales	21
122	Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	0
124	Aéroports	0
Territoires artificialisés - Mines, décharges et chantiers		
131	Extraction de matériaux	33
Territoires artificialisés - Espaces verts artificialisés, non agricoles		
142	Equipements sportifs et de loisirs	100
Territoires agricoles - Terres arables		
211	Terres arables hors périmètres d'irrigation	1
Territoires agricoles - Cultures permanentes		
221	Vignobles	0
222	Vergers et petits fruits	0
Territoires agricoles - Prairies		
231	Prairies	4619
Territoires agricoles - Zones agricoles hétérogènes		

242	Systèmes culturaux et parcellaires complexes	1604
243	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	557
Forêts et milieux semi-naturels - Forêts		
311	Forêts de feuillus	219
312	Forêts de conifères	34761
313	Forêts mélangées	859
Forêts et milieux semi-naturels - Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée		
321	Pelouses et pâturages naturels	19091
322	Landes et broussailles	611
324	Forêt et végétation arbustive en mutation	5955
Forêts et milieux semi-naturels - Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation		
331	Plages, dunes et sable	96
332	Roches nues	19922
333	Végétation clairsemée	19308
Zones humides - Zones humides intérieures		
411	Marais intérieurs	73
Surfaces en eau - Eaux continentales		
512	Plans d'eau	0

Annexe 6 : Bureau Elargi de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes du 12 novembre 2014

Extrait

Le 17 décembre 2014, les membres du Bureau de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, se sont réunis à Gap, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MOTTE.

Etaient présents : MM. ANDRE Bruno, BOYER Christophe, ESCALLIER Jean-François, LAGIER-TOURENNE Jean, LIONS Éric, Mme LONG Laurence, MM. MOTTE Alain, MOTTE Bernard, MOTTE Pierre-Yves, Mme OLLIVIER Nathalie, MM. PELLOUX Jean-Luc, PEYRON Régis, POINCELET Daniel.

Etaient excusés : Mme HAUSER Sandrine, M. LAURANS René.

Assistaient à la réunion : M. ESPOSITO-FAVA Michel, Directeur Général, M. COSTORIER Rémi, Directeur Adjoint.

Les MAEC 2015-2020

Un dispositif à rebâtir

Pour pouvoir contractualiser des MAEC, il faut qu'un opérateur établisse un Projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC) sur un territoire donné.

Un territoire = un opérateur = un PAEC.

Comme pour la précédente programmation, les MAEC sont réservées à des zones d'actions prioritaires (ZAP):



- **Les zones Natura 2000 (financement FEADER +Etat)**
- **Les territoires de parc (financement FEADER + Région)**
- **Les corridors du SRCE (Trame Verte et Bleue)**
- **Les zones humides**

Il y a aussi une MAE système pour les alpages collectifs qui remplacera la PHAE collective.

Le Parc des Ecrins, le Parc Régional du Queyras et le Syndicat des Baronnies se sont positionnés comme opérateurs.

La Chambre d'Agriculture se porte opérateur sur les zones intermédiaires en dehors des territoires des parcs.

Confirmation du mode de fonctionnement actuel: co-animation et diagnostic réalisés par la Chambre sur tous les territoires avec un montage en binôme avec les partenaires de l'environnement.

Diagnostic réalisé par le CERPAM pour la mesure système comme pour les mesures surfaciques concernant les alpages collectifs.

Nombre de dossiers sont à monter avant le 15 mai 2015 pour éviter une année blanche:

- **161 pour un montant moyen de 3 440 €/an/exploitation.**

Budget MAEC – annexe7

Nom ZIP et surface	ZAP	Type d'espace	Objectif	Mesures	Montant	Nbre de dossiers ou d'alpages	surfaces potentielles (ha) ou ml	coût	Budget 2015			Nbre de dossiers ou d'alpages	surfaces potentielles (ha) ou ml	coût	Budget 2016			Nbre de dossiers ou d'alpages	surfaces potentielles (ha) ou ml	coût	Budget 2017				
									Etat 25%	CR PACA 25%	FEADER 75%				Etat 25%	CR PACA 25%	FEADER 75%				Etat 25%	CR PACA 25%	FEADER 75%		
ZIP SHP 2	Herbe	Alpages	Maintenir une gestion collective, adapter le chargement à la ressource et éviter les dégradations	SHP02 <i>Opération collective systèmes herbagers et pastoraux - maintien</i>	47,15 €	44	32690	660000	165000		495000														
ZIP Natura 2000 x ha	Biodiversité/ N2000	Alpages	Inciter à une bonne gestion éco-pastorale des alpages à forts enjeux et préserver les espèces et milieux rares	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i>	75,44 €	5	550	41492	10373		31119	5	500	37720	9430		28290	2	250	18860	4715		14145		
			Maintien de la biodiversité dans les pelouses et landes en sous-bois	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i> HERBE_10 <i>Gestion de pelouses et landes en sous bois</i>	117,24 €	1	5	586	147		440				0	0	0		0		0	0		0	
			Maintenir l'ouverture des milieux en renforçant l'impact du troupeau lorsque cela est nécessaire et sur des végétations qui ne sont pas favorisées par ces pratiques	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i> OUVERT_02 <i>Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle</i>	113,60 €	0	0	0	0		0			1	5	568	142		426		0	0	0		0
				HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i> OUVERT_03 <i>Maintien de l'ouverture par brûlage ou écobuage dirigé</i>	97,31 €	1	10	973	243		730			1	10	973	243		730		0	0	0		0
		Prairies permanentes fauchées	Maintenir la richesse floristique et un bon équilibre agro-écologique des PPF	HERBE_07 <i>Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente</i>	66,01 €	12	160	10562	2640		7921	15	150	9902	2475		7426	2	20	1320	330			990	
			Préserver des habitats et/ou espèces rares par un retard de fauche	HERBE_06 <i>Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables</i>	69,86 €	2	5	349	87		262	2	5	349	87		262	0	0	0	0			0	
			Préserver des habitats et/ou espèces rares sensibles à la fertilisation par un retard de fauche et pas de fertilisation	HERBE_06 <i>Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables</i> HERBE_03 <i>Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies et habitats remarquables</i>	119,96 €	1	3	360	90		270	1	2	240	60		180			0	0	0		0	
			Maintenir la richesse floristique des prairies dans des zones difficiles par une fauche à la motofaucheuse	HERBE_08 <i>Entretien des prairies remarquables par fauche à pied</i>	150,88 €	2	10	1509	377		1132	1	5	754	189		566			10	16974	4244			12731
		Pâturages d'intersaison & alpages individuels	Maintenir l'ouverture des milieux, gérer les habitats d'intérêt communautaire (pelouses steppiques, pelouses sèches, anciens prés...)	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i>	75,44 €	20	225	16974	4244		12731	15	135	10184	2546		7638	5	60	4526	1132			3395	

humide Hors Natura Biodiversité/ Zones humides/		Maintien de la biodiversité dans les pelouses et landes en sous-bois	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i> HERBE_10 <i>Gestion de pelouses et landes en sous bois</i>	117,24 €	2	3	352	88	264	1	2	234	59	176	5	2198	550	1649		
		Réouvrir des milieux embroussaillés ou créer des passages pour les animaux en complément de la gestion pastorale	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i> OVERT01 <i>Ouverture d'un milieu en déprise</i>	190,12 €	1	1,5	285	71	214	1	1,5	285	71	214	1	1,5	285	71	214	
			HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i> OVERT_03 <i>Maintien de l'ouverture par brûlage ou écobuage dirigé</i>	97,31 €	1	3	292	73	219	1	2	195	49	146	5	1825	456	1368		
		Maintenir l'ouverture des milieux en renforçant l'impact du troupeau lorsque cela est nécessaire et sur des végétations qui ne sont pas favorisées par ces pratiques	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i> OVERT_02 <i>Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle</i>	113,60 €	4	10	1136	284	852	2	5	568	142	426	2	5	568	142	426	
	Zones humides hors alpages	Maintenir l'ouverture des milieux, gérer les habitats d'intérêt communautaire (pelouses steppiques, pelouses sèches, anciens prés...)	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i>	75,44 €	2	6	453	113	339	2	6	453	113	339	1	3	226	57	170	
		Maintien d'un cortège d'espèces en particulier dans les prairies humides	HERBE_07 <i>Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente</i>	66,01 €	2	6	396	99	297	2	6	396	99	297	1	3	198	50	149	
		Préserver et entretenir les prairies humides par un retard de fauche et interdire la fertilisation	HERBE_06 <i>Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables</i> HERBE_03 <i>Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies et habitats remarquables</i>	119,96 €	2	5	600	150	450	2	5	600	150	450	0	0	0	0	0	
		Maintenir et entretenir les mares	LINEA_07 <i>Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau</i>	149,16 €	3	3	447	112	336	2	2	298	75	224	0	0	0	0	0	
	Infrastructures agro-écologique	Maintien de la biodiversité liée aux canaux d'irrigation	LINEA_06 <i>Entretien des fossés et rigoles de drainage et d'irrigation, des fossés et canaux en marais, et des bealières</i>	1,29 €	10	18000	23220	5805	17415	5	7000	9030	2258	6773	0	0	0	0	0	
		Maintenir et entretenir les haies	LINEA_01 <i>Entretien de haies localisées de manière pertinente</i>	0,36 €	3	1500	540	135	405	2	700	252	63	189	0	0	0	0	0	
		Maintenir et entretenir es arbres têtards	LINEA_02 <i>Entretien d'arbres isolés ou en alignements</i>	3,96 €	2	10	40	10	30	2	10	40	10	30	0	0	0	0	0	
		Maintenir et entretenir les arbres des prés vergers	MILIEU03 <i>Entretien des vergers hautes tiges et prés vergers</i>	155,26 €	3	6	932	233	699	2	4	621	155	466	1	1	155	39	116	
	Céréales d'automne	Sauvegarder les plantes messicoles par des pratiques culturales adaptées	PHYTO_02 <i>Absence de traitement herbicide</i>	99,66 €	10	40	3986	997	2990	8	20	1993	498	1495	3	5	498	125	374	
	Zones humides hors alpages	Préserver et entretenir les zones humides par une gestion pastorale adaptée	HERBE_09 <i>Amélioration de la gestion pastorale</i>	75,44 €							4	20	1509	377	1132	3	10	754	189	566

